

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 117 (1981)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3
(N° corporatif)

Montreux, le 13 février 1981

éducateur

1172

et bulletin corporatif

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

DERNIÈRE PARUTION, VOIR PAGE 2

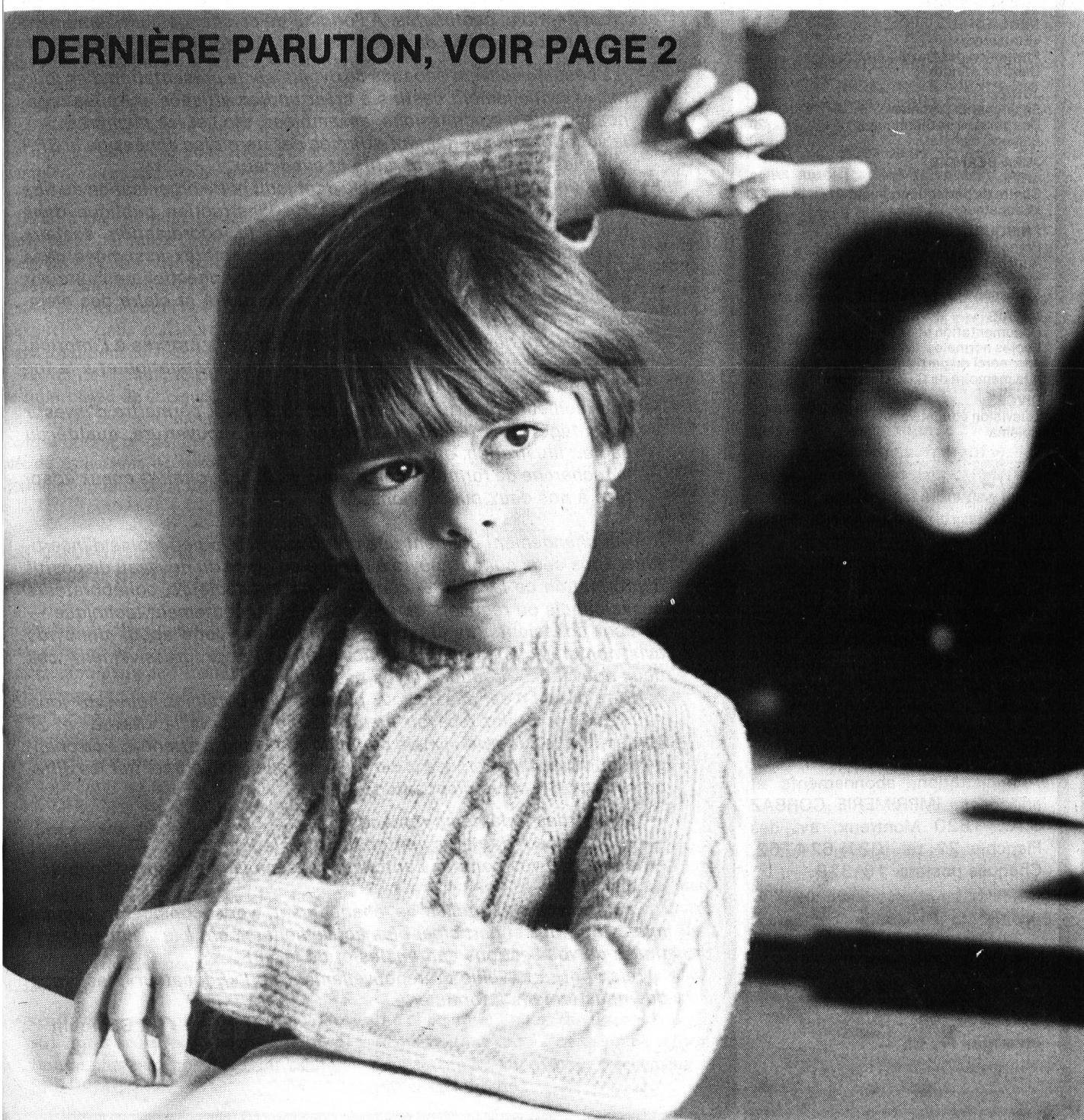


Photo Doris Vogt (tous droits réservés)

Sommaire

ÉDITORIAL	
Dernière parution	2
RUBRIQUE ROMANDE	
Comité central SPR	3
Avis aux lecteurs	3
Appel aux photographes	4
Groupe de réflexion	5
Semaines pédagogiques	6
VAUD	
Le point du CC	7
Le CC consulte	8
Chœur d'enfants	8
Vacances des jeunes	9
AVEPS	9
Congrès SPV	9
GENÈVE	
Fonction publique	13
La meilleure traduction	15
Des leçons à tirer	16
Egalité de salaire	16
NEUCHÂTEL	
«Educateur»	18
Protection des travailleurs	18
Dernière minute	19
JURA	
Enseignants primaires	19
Des classes se distinguent	20
Edmond Guénlat	20
JURA BENOIS	
SIPRI	22
Centre de perfectionnement	22
«Educateur»	23
FRIBOURG	
Français	24
Rencontre SPF-GFME	25
Motion	25
500 ^e anniversaire	27
VALAIS	
Documentation et pédagogie	28
Ecole normale	29
A la merci du parti au pouvoir	30
A la mémoire de C.-A. Morandi	30
DIVERS	
Télévision éducative	31
Cinéma	32

éducateur

Rédacteur responsable:
Bulletin corporatif

François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Administration, abonnements et
annonces: IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des
Planches 22, tél. (021) 624762.
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 45.—;
étranger Fr. 55.—.

Editorial

Dernière parution!

La formule de l'«Educateur - Bulletin corporatif», format A4, a vécu! Vous qui nous lisez en ce moment tenez entre vos mains le dernier numéro «ancien style». Ainsi donc, des projets — certains vieux de plus de 10 ans — se sont concrétisés.

Après plusieurs décennies de bons et loyaux services, la formule «revue» cède le pas devant celle du «journal» et cela pour vous informer des problèmes corporatifs, syndicaux et pédagogiques de la SPR et de ses sept sections cantonales. A l'origine de ce changement, lentement mûri, il y a convergence de plusieurs faits ou arguments:

- les besoins souvent énoncés de dynamiser la présentation d'un journal essentiellement destiné à créer un lien efficace entre les organes (comités, commissions, assemblées, etc.) et les membres;*
- la vocation plus nettement affirmée ces dernières années de la SPR dans les domaines corporatifs et syndicaux;*
- la reconnaissance incontestable dont jouit notre organisation au titre d'interlocuteur des départements de l'Instruction publique dans tous les domaines et problèmes de la coordination scolaire romande et suisse. En effet, des responsabilités assumées dans les domaines de la participation voire de la cogestion ne sauraient se concevoir sans une information importante et claire des membres de la base;*
- la nécessité de mieux différencier les supports propres à l'information corporative et syndicale d'une part, à l'information et à la formation pédagogique d'autre part;*
- une meilleure répartition financière qui devrait permettre d'investir davantage dans la «Revue pédagogique»: couverture, qualité du papier, illustration, etc.*
- la recherche de formules commerciales et publicitaires mieux adaptées à nos deux publications.*

Tout changement contient une part d'aventure ou au moins d'incertitude. Tous ceux qui ont œuvré à la mise en place du nouveau dispositif d'information de la SPR — comité central, rédacteurs, collaborateurs occasionnels ou réguliers de nos journaux, encadrement technique — en sont conscients. Ils comptent d'ailleurs sur votre appui, donc vos avis nombreux pour adapter, mieux encore et progressivement, ces deux nouveaux «produits» à vos besoins.

Notre but ici n'est pas de vous présenter en détail les nouveaux journaux que vous allez recevoir bientôt (20 février pour la «Revue» et 27 février pour le «Journal») mais plutôt de vous rendre attentifs à ce changement et vous inciter, dès la fin du mois, à vous exprimer par les différents canaux à votre disposition:

- auprès des rédacteurs romands;*
- auprès des rédacteurs cantonaux pour le journal;*
- auprès de vos comités cantonaux, assemblées ou autres congrès.*

Puissiez-vous apprécier ce changement, vous considérer comme mieux informés et participer plus activement encore à la vie et aux destinées de vos sections cantonales et de la SPR.

Tels sont, à la veille du renouvellement de l'«Educateur», les vœux que nous tenions à formuler.

F. Bourquin

Rubrique romande

Comité central SPR

SESSION DES 23 ET 24 JANVIER 1981

L'exécutif SPR s'est donc réuni en session, sous la présidence de Jean-Jacques Maspéro, les 23 et 24 janvier 1981 à Lausanne. Deux sujets ont retenu plus longuement l'attention du comité central: la gestion financière de la SPR et le devenir de la coordination scolaire romande dans les années 80.

Economies !

Le budget des activités pédagogiques est quelque peu menacé par l'inflation des séances de toute nature. Notre trésorier se devait donc d'en aviser le comité central au plus vite. Que faire, où et comment réduire, comment aborder ce problème avec discernement pour éviter de toucher des secteurs clés de notre activité. C'est à cet exercice qui a pu paraître long, voire fastidieux mais combien nécessaire, que le comité s'est livré.

Il en a profité pour passer en revue la liste établie par notre dévouée secrétaire de tous les organes, commissions ou autres groupes tant internes qu'externes à la SPR, autant d'instances qui nous sont propres ou auxquelles nous collaborons. Impressionnant total dont je vous passerai le détail !

En fin de compte, le CC/SPR décide de la suppression de quelques séances internes de préparation et d'une session du comité central durant ce premier semestre 1981. Il décide également de revoir le mandat de certaines commissions internes à la SPR.

La coordination dans les années 80

On le sait déjà, un groupe de travail officiel composé de représentants des départements cantonaux de l'Instruction publique et notamment des conférences des secrétaires généraux, des chefs de services primaire et secondaire, a reçu mandat de redéfinir les grands axes de la coordination scolaire romande pour les années 80.

La SPR, bien évidemment, sera consultée à ce propos. Il s'agissait donc pour son exécutif de définir les grandes lignes de notre position dans ce contexte. En bref et notamment dans le cadre général de la résolution votée lors de la dernière assemblée des délégués («L'enseignement en Romandie», voir «Educateur» N° 40/80, p. 1214), la SPR:

— réaffirmara ses positions à propos des structures scolaires (report de la sélection le plus tard possible (voir rapport SPR 1974);

- relancera l'idée d'une formation intégrée des maîtres de la scolarité obligatoire (voir rapport SPR 1970);
- défendra les principes nouveaux suivants:

- a) coordination axée sur les besoins des adolescents qui terminent leur période d'école avec la scolarité obligatoire, notamment dans le cadre des travaux de CIRCE III;
- b) définition des objectifs et savoir-faire d'année en année (CIRCE III) dans la continuité des programmes antérieurs;
- c) sauvegarde de la liberté des enseignants face aux méthodes, proposer des démarches pédagogiques plutôt qu'une méthode, harmoniser la terminologie, différencier les notions de didactique par rapport aux démarches pédagogiques générales. Préciser que seuls les objectifs à atteindre font partie du «Contrat de travail» des enseignants;
- d) proposition de programmes-cadres constitués de «fondamentum» (objectifs garantis enseignés) et de développements (éléments de souplesse en fonction des capacités des élèves et des structures de l'enseignement);
- e) accélération de la procédure de révision des moyens d'enseignement pour éviter le maintien trop longtemps de ceux qui s'avèrent inadéquats.

Dans un premier temps, ces divers principes seront discutés avec la Conférence des chefs de services primaires.

Structures internes

Certaines de nos sections, avec des nuances importantes entre elles, sont organisées de manière verticale. Elles comptent donc parmi leurs membres des enseignants secondaires. D'autre part, des projets liés à la réorganisation des structures de la scolarité obligatoire sont en discussion dans plusieurs cantons soit à l'occasion de réforme fondamentale soit par le truchement de projet de loi-cadre.

Ces divers éléments incitent le comité central à étudier les retombées possibles de certaines situations en pleine évolution et à réfléchir à une éventuelle adaptation de nos structures et de nos statuts.

Le débat permet d'abord de recenser les situations cantonales puis de comparer les aspirations des différentes catégories de maîtres couvrant la scolarité obligatoire. Il s'agit ici, et dans un premier temps, de rechercher les convergences et non pas de recenser nos divergences.

Avis aux lecteurs

La réorganisation de l'«Educateur» entraîne quelques modifications par rapport à la succession traditionnelle des numéros.

Aussi, nous vous rendons attentifs aux modifications suivantes:

NOUVELLE FORMULE

Le premier numéro de la «Revue pédagogique de la SPR» (ancien «Educateur pédagogique») paraîtra sous sa nouvelle forme pour la première fois le 20 février 1981.

Le premier numéro du journal de la SPR, édition corporative et syndicale, paraîtra pour la première fois dans sa nouvelle présentation le 27 février 1981 (ancien «Bulletin corporatif»).

Rappelons à ce propos que la revue devient un mensuel alors que le journal garde sa parution à quinzaines.

PÉRIODE TRANSITOIRE

Pour des questions financières, les numéros pédagogiques sont mensualisés dès le début de l'année civile. Il n'y a donc qu'un seul numéro pédagogique, ancienne présentation, en janvier. Il est paru le 23 janvier.

NUMÉROTATION

Chaque type de publications aura dorénavant sa numérotation propre, à savoir:

Revue pédagogique: de 1 à 10.

Journal: de 1 à 20.

Cette numérotation est valable dès le début de l'année civile. Ce fait entraîne quelques confusions qui disparaîtront dès parution des nouvelles formules qui ne pourront pas être confondues.

Nous remercions nos lecteurs de leur compréhension.

La rédaction romande

Aucune décision n'est prise à cette occasion, on peut s'en douter au vu de la complexité du problème posé. Aussi, l'exécutif SPR a-t-il décidé d'inscrire régulièrement cet objet à l'ordre du jour de ses prochaines séances.

Initiative contre les licenciements

Comme chacun le sait, la Confédération des syndicats chrétiens suisses (CSC) a lancé une initiative populaire pour protéger les travailleurs contre les licenciements.

Lors de la dernière assemblée des délégués, une des sections a demandé que la SPR se prononce à cet égard et soutienne cette initiative. Le comité central a donc été chargé d'étudier cette question.

Dans un premier temps, il constate que deux de ses sections ont pris position favorablement alors que les autres ne se sont pas encore prononcées. Il relève aussi que la compétence en la matière appartient à l'assemblée des délégués.

Aussi, il fera part de son préavis lors de la prochaine session, lorsque toutes les sections se seront prononcées.

Dans les sections

Le traditionnel tour de table des sections permet l'information réciproque. La majorité de ces questions étant traitées et développées dans les rubriques cantonales, nous nous contenterons ici de ne donner qu'un aperçu, en style télégraphique, de ces débats.

Jura

Indexation des traitements : satisfaction. Problème non réglé en ce qui concerne la gratification d'ancienneté. Nouvelles menaces sur les classes à statut provisoire. Demande de repousser la généralisation de l'enseignement de l'allemand au profit de celui du français.

Fribourg

Une commission représentative de tous les partenaires concernés a été formée dans la perspective de certaines fermetures de classes. Le recyclage concernant l'apprentissage de la lecture a commencé.

Jura bernois

Des problèmes avec la généralisation de la formation à l'enseignement renouvelé du français. Problèmes d'intégration de l'allemand dans l'horaire. Préparation d'un deuxième stage SEB/SEJB pour les enseignants alémaniques sans place.

NOUVELLE FORMULE DE L'«ÉDUCATEUR»

Appel aux enseignants, photographes amateurs et bénévoles !

Dès le 27 février 1981, l'«Educateur», édition corporative et syndicale, paraîtra sous la forme d'un journal. Ce nouveau format (475 × 315 mm) exige une illustration plus riche afin d'améliorer la présentation et la lisibilité de chaque numéro.

Aussi lançons-nous un appel à tous les collègues, photographes amateurs, qui souhaiteraient collaborer avec la rédaction romande ou les rédacteurs cantonaux.

Conditions générales

1. Les photos envoyées restent la propriété de l'«Educateur», sauf cas exceptionnels (demande à formuler lors de l'envoi).
2. La rédaction romande, respectivement les rédacteurs cantonaux, décident de la parution ou de la non-parution des photos reçues.
3. La parution d'une ou plusieurs photo(s) ne donne droit à aucune rémunération sauf s'il s'agit d'un travail qui a fait l'objet d'une commande.
4. Une légende accompagne les photos parues. Elle indique le nom et sommairement l'adresse de l'auteur.

Conditions techniques

Les photos envoyées devront remplir les conditions suivantes :

- **Sujets:** éducation au sens large du terme. Enfants, adolescents, portraits, groupes, classes. Paysages. Photos d'ambiance. Architecture et monuments. Motifs géométriques. Etc.
- **Format:** 6 × 6 à 13 × 18 (formats supérieurs possibles aussi).
- **Technique:** copies noir-blanc de préférence. Exposition correcte. (Attention au rendu médiocre des photos «artistiques» comportant beaucoup de dégradés).
- **Identification:** toutes les photos envoyées devront comporter **au dos** les nom, prénom et adresse complète des auteurs.

Envois

En tout temps, mais cependant le plus rapidement possible au vu des échéances d'introduction de la nouvelle formule, à l'adresse suivante :

Rédaction de l'«Educateur»
Case postale 445
2001 Neuchâtel

ou à l'adresse de votre rédacteur cantonal si vos sujets sont plutôt en rapport avec la vie de votre section.

Remarques: les dessins sont aussi admis.

Merci de votre collaboration !

Le rédacteur romand: F. Bourquin.

Genève

Etude sur la déontologie de l'engagement des remplaçants. Indexation des salaires. Revendication de la fonction publique pour les 40 heures hebdomadaires : comment traduire cela pour les enseignants ? Décision du Grand Conseil en faveur de la suppression des prix. Votation populaire à venir sur ce sujet. Problèmes budgétaires et revendications salariales.

Neuchâtel

Problème concernant l'intégration de l'allemand dans l'horaire (zone expérimentale). Entretien avec le chef du Département de l'instruction publique (coordination «légère» au niveau secondaire). Deux projets de lois intéressant les enseignants passeront à la prochaine session du Grand Conseil : loi-cadre sur la scolarité obligatoire et statut des fonctionnaires.

Vaud

L'exposé des motifs à l'appui d'un projet de loi sur la réforme scolaire vient de sortir. Un gros débat en perspective. Position non encore claire concernant l'introduction de l'allemand. Augmentation de salaire.

Valais

Nouveau projet concernant les retraites devant le législatif cantonal. Commission paritaire concernant les relations avec les parents. Création d'appuis pédagogiques dans certaines disciplines (demande). Rapport important sur la création d'une 7^e année primaire.

Divers

Lors de cette session, le comité central a encore traité des problèmes suivants :

- ouverture de l'«Educateur», numéro pédagogique, aux parents. Recherche d'abonnements nouveaux;
- nouvelle formule du «Bulletin corporatif», appel à la collaboration de tous les membres du comité central;
- salutation à un collègue canadien, de passage à Lausanne.

La prochaine session de l'exécutif SPR est fixée aux 13 et 14 mars 1981.

F. B.

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Ne le dites pas trop fort...

Bien avant la grande vague des programmes romands, nous aurions dû comprendre que, jamais, nous ne pourrions vivre un allègement réel des plans d'étude.

Les commissions se succèdent, les groupes de travail se remplacent, les séances se multiplient qui parlent de pondération, de disciplines intégrées, d'horizontalité ou encore de multidisciplinarité. En vain. Les années passent sans que puisse être envisagée la moindre détente dans l'horaire des élèves. Au contraire.

Il y a bien longtemps que l'enseignant réaliste sait qu'en définitive, il ne peut compter que sur lui-même s'il veut rendre l'atmosphère de sa classe vivable. Ce n'est, hélas, pas toujours possible.

De fait, à lire les rapports, recommandations, directives et déclarations diverses, on a fini par accorder aux programmes une importance tout à fait excessive, dans la mesure où nous devrions tout de même nous souvenir que la tâche de l'instituteur ne peut pas, et de loin, se réduire à la fonction d'enseignement, et, qu'il y a des responsabilités bien plus graves. A force de centrer les débats sur ces satanés plans d'étude, de baser la formation des enseignants sur la didactique des disciplines, de définir l'école en termes d'acquisition des connaissances, on en arrive à oublier que les bases culturelles réelles n'ont qu'un lien très vague avec les contenus imposés de l'enseignement.

Il n'y a, expérience faite, plus aucun espoir à nourrir à l'égard d'un quelconque allègement officiel, d'autant que, technicité oblige, personne ne se soucie de ce qu'il serait souhaitable d'enseigner, chacun cherchant plutôt à savoir ce qu'il est possible d'inculquer à un enfant, quitte à forcer sur les moyens lorsque certaines difficultés apparaissent.

Dès lors, et quels que soient ses efforts, l'instituteur doit se rendre à l'évidence : il n'arrivera pas à remplir son contrat : les plans d'étude sont irréalisables, incompatibles dans leur ampleur avec les contraintes d'une tenue de classe saine.

Les choix que personne ne veut faire, retombent ainsi sur la conscience du maître d'école, du moins s'il veut, lui, tenir compte des intérêts profonds de l'enfant et de sa formation.

Qui dit choix, dit risques, et, on ne manquera pas, le cas échéant, de reprocher à l'instituteur les «lacunes» de son enseignement.

Et, puisqu'un tri s'avère inéluctable, il s'agit, bien sûr, de ne pas jouer avec l'avenir des élèves, de compromettre leurs chances. A ce point de vue, sans risque excessif, on pourrait commencer à dresser, pour son propre usage, un inventaire de toutes les notions, de toutes les activités qui, bien qu'imposées, restent stériles tout en nécessitant des efforts disproportionnés soit pour le maître, soit pour l'élève. Il faudrait ensuite trouver le courage d'y renoncer, sans le moindre scrupule et sans culpabilité.

Tenez ! Un exemple !

Les listes de mots. Elles ont survécu à toutes les réformes ; elles semblent faire partie des fondements de notre pédagogie. Mais savons-nous seulement à quoi elles servent, ce qu'elles apportent à l'enfant, si ce n'est des habitudes de soumission, l'accoutumance au travail routinier ?

On peut démontrer que l'apprentissage fastidieux de ces mots est absolument sans rapport avec le langage courant et le discours quotidien. On peut établir, tout aussi aisément, que l'acquisition orthographique est insignifiante. Essayez ! Dictez 30, 50 mots récemment «appris», disons dans les deux derniers mois. Parallèlement, dictez 30 ou 50 mots pas encore «vus». Allons même les prélever dans une liste destinée aux élèves du degré suivant. J'en fais le pari : vous trouverez le même résultat que moi : il n'y aura aucune différence significative quant au nombre d'erreurs.

Quand on sait que le découpage de ces listes implique le plus souvent des «apprentissages» quotidiens à domicile, des récitations, des corrections, une détérioration possible des relations entre parents et enfants, etc., il conviendrait enfin d'établir un bilan sérieux en termes de rendement et d'en tirer des conclusions draconiennes. Il conviendrait surtout de se demander s'il n'y aurait pas mieux à faire. Soit, il faut un certain courage dans notre monde pédagogique pour classer ces listes définitivement aux archives ; si déjà, on arrivait à ne les utiliser, disons qu'une fois par mois...

Détail, direz-vous ! Et si l'on regardait d'un peu plus près ce qui se passe du côté des corrections, de la conjugaison, des explications de textes, des leçons de vocabulaire, de la théorie des groupes et de ses applications au niveau primaire, etc.

Certainement, votre inventaire, au terme de cette analyse ne ressemblera pas au mien et vos archives ne se rempliront pas des mêmes documents. Il est probable que l'utilisation de votre gain de temps ne sera pas calquée sur la mienne.

Mais vous comme moi, nous aurons peut-être ainsi le temps de nous livrer à des activités qui nous plaisent et qui séduiront nos élèves au lieu de les ennuyer.

Nous toucherons peut-être ainsi à la vraie pédagogie. Et tant pis pour les experts. Nous les avons déjà trop attendus.

Mais surtout ne le dites pas trop fort. Si on savait que l'on a du temps disponible pour des activités intéressantes, on serait capable, en haut lieu, d'envisager de nouvelles disciplines à enseigner. Une langue étrangère, par exemple...

Roudy Grob

conférences et des discussions, le matin traitent des possibilités, des limites et de la nécessité de la collaboration entre l'école et les parents. Au sein de groupes de travail l'après-midi, nous souhaitons démontrer et faire ressentir aux participants, enseignants et parents — comment mettre en œuvre la coordination des tâches éducatives :

Groupe 1:

Conduite de l'entretien: comment l'entretien peut-il éliminer des tensions? Comment peut-on développer des stratégies communes d'éducation ?

Groupe 2:

Expérience rythmique et pratique musicale: comment les éducateurs peuvent-ils susciter l'activité musicale chez les enfants?

Groupe 3:

La peinture est la forme d'art figuratif permettant, avec peu de moyens, d'éveiller au mieux chez l'enfant l'enthousiasme pour l'activité créative.

Coût: environ Fr. 490.—, tout compris.

Notre espoir est que cette semaine de travail et de vacances puisse rapprocher les enseignants et les parents dans leurs efforts pour le bien de l'enfant.

Information plus détaillée, programme complet et formulaire d'inscription à demander à: Sessions pédagogiques internationales, c/o Schweizerischer Lehrervein, B.P. 189, 8057 Zurich, tél. 01/311 83 03. Envoi vers la fin de mars 1981.

*Le chef de la session:
Paul Binkert.*

SEMAINES PÉDAGOGIQUES INTERNATIONALES, TROGEN

28^e Semaine pédagogique internationale

CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE DU HERZBERG, AARAU
12-18 JUILLET 1981

« La collaboration de l'école avec les parents »

Sous le patronage de l'Association suisse des enseignants, de la Société pédagogique de la Suisse romande, de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, de l'Association suisse des enseignantes et de l'Association suisse du Sonnenberg, a lieu chaque année une réunion internationale d'enseignants, c'est-à-dire une semaine de travail pédagogique. Ces sessions favorisent la compréhension inter-

nationale, l'information pédagogique et les échanges de vues entre éducateurs. Des raisons matérielles nous ont fait choisir, pour 1981, non pas le village d'enfants de Trogen mais le Centre d'éducation populaire du Herzberg, dans une situation centrale et un paysage pittoresque du Jura, au-dessus d'Aarau.

Cette 28^e Semaine sera consacrée à la collaboration de l'école avec les parents. Les conditions actuelles de vie et d'étude de l'élcolier rendent souhaitable un contrôle réciproque des démarches éducatives. Des

Surmenage

Le Fortifiant naturel pour améliorer les performances

Levure plasmolysée et plantes sauvages



scolaire

L'efficacité de Bio-Strath est scientifiquement prouvée

BIO-STRATH®

Le point des activités du CC

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS SPV

Pour la première fois, les rapports des commissions SPV et des délégués d'autres organismes ont été mis à l'ordre du jour de l'assemblée d'automne pour décharger celle de printemps; l'expérience est concluante. La même assemblée a, de plus, exprimé sa satisfaction au sujet du résultat positif de la votation sur la semaine de 5 jours.

COMITÉ CANTONAL

Quatre places sont à repourvoir au prochain congrès 1981; 2 candidats sont proposés par la section de Vevey. Mais 4 - 2 = 2 toujours dans les mathématiques modernes. Vous constatez donc qu'il reste deux collègues à trouver parmi 3000 membres... ce devrait être facile! Cherchez autour de vous... mais au fait, pourquoi pas vous?

SECTIONS SPV

19 sections sur 19 ont tenu leur assemblée générale l'automne dernier. Bravo! Habitude à conserver. Si certaines connaissent une fort bonne participation, toutes n'ont pas cette chance. C'est pourtant la voie offerte à tous les collègues pour s'informer et s'exprimer.

RÉFORME SCOLAIRE

Le CC a voué une attention toute particulière aux intentions du DIP quant à la réforme scolaire vaudoise. Il reste fidèle aux positions affirmées au congrès extraordinaire de Pully, lequel avait connu, rappelons-le, une excellente participation et avait été l'occasion d'un large débat. L'exposé des motifs vous est parvenu avec «Perspectives». Lisez-le avec soin!

SEMAINE DE 5 JOURS ET AMÉNAGEMENT DES PROGRAMMES

D'ici deux ans, la semaine de 5 jours devrait être en vigueur dans les écoles publiques vaudoises. Partisan actif de ce nouveau régime scolaire, la Société pédagogique vaudoise se doit de faire des propositions concrètes quant à l'allègement des programmes. Qui mieux que les praticiens est à même d'indiquer ce qui, dans chaque branche, peut être élagué?

Le comité cantonal a donc invité chaque section à organiser des groupes ad hoc. Si ce travail vous intéresse, ne laissez pas le comité de section prendre seul des contacts, mais téléphonez ou écrivez spontanément au président pour vous inscrire.

STATUT HORAIRE

Le CC a réaffirmé auprès du département un seul statut pour les enseignants de la scolarité obligatoire. Premier pas: même âge des élèves, même statut.

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le projet des maîtres de classes supérieures ainsi que celui des maîtres de classes à options s'élaborent peu à peu. Leurs exigences se rapprochent sensiblement, sans oublier néanmoins la spécificité des élèves de chacun des secteurs. Les études relatives à d'autres formations complémentaires se poursuivent également.

FOURNITURES SCOLAIRES

Le CC a communiqué au secrétariat général du Département de l'instruction publique deux listes de carences constatées dans les livraisons de fournitures scolaires lors de la dernière rentrée scolaire. Espérons que les promesses d'une remise en ordre ou... à l'ordre seront tenues!

RECYCLAGE: FRANCHISE DE 50 FRANCS

La décision du CPV de ne rembourser les frais de transports des enseignants participant à un cours de recyclage qu'à partir de Fr. 50.— a soulevé une réaction aussi vive que générale et spontanée.

Le CC a réagi de différentes façons: à la commission consultative du CPV, par lettre et entretiens. En vain! Pour des impératifs budgétaires, la mesure subsistera. D'ailleurs, nous fait-on remarquer, Vaud connaît la situation la plus favorable des cantons romands.

EMPLOI DES MAÎTRESSES ENFANTINES EN 1 ET 2 P

La demande visant à permettre aux maîtresses enfantines qui tiennent une classe de

1^{re} ou de 2^e année de postuler dès maintenant ce poste semble en bonne voie. La décision doit cependant encore être prise par le Conseil d'Etat.

BREVETÉS 1980

A partir du 1^{er} janvier 1981, tous les brevetés qui effectuent leur première année d'enseignement seront au bénéfice de remplacements de longue durée, nous a-t-on assuré.

STABILITÉ DU CORPS ENSEIGNANT

Le nombre de congés accordés par le département est en nette hausse. Celui des démissions, même s'il a crû, n'apparaît pas en augmentation significative. Fait nouveau, un certain nombre de jeunes brevetés n'ont pas postulé au terme de leur «année Jaunin». Est-ce le signe d'une mentalité nouvelle face à l'engagement professionnel ou l'indice d'un certain malaise au sein du corps enseignant? Les deux vraisemblablement!

ALLEMAND

Un groupe interne du Département de l'instruction publique a effectué une première étude au sujet de l'introduction de l'allemand dans le canton de Vaud. Le CC a donné une première appréciation. Il n'est, en particulier, pas favorable à la précipitation dans ce domaine sans que toutes les garanties quant au recyclage et au matériel n'aient été données.

Par ailleurs, le groupe SPV langue II et la commission pédagogique ont été consultés par le CC. La CFCV, renforcée de quelques collègues d'Aigle qui s'étaient intéressés au problème, dépouille l'enquête faite auprès des sections.

FRANÇAIS

Le groupe SPV «Référence français» est en activité. Il a noué des contacts avec la SPR et reste à l'écoute des collègues qui voudront bien lui faire part de leurs doléances... ou de leur enthousiasme. Une adresse: Mme Christiane Ceppi, Grande-Rive 5, 1007 Lausanne, tél. (021) 260351.

GROUPE RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS (GREP)

L'«Educateur» vous a parlé de la position négative du CC au sujet de la semaine

contact proposée par le GREP. De nombreux collègues ont manifesté les mêmes réserves; près de 300 ont même signé une pétition.

Le CC a réagi auprès de l'APE qui patronnait ce malencontreux pas de clerc. Il n'en poursuit pas moins, pour le moment, sa collaboration avec le GREP.

DEUXIÈME PLEIN-TEMPS

Ainsi que vous l'avez lu, le poste de collaborateur du comité cantonal a été mis au concours.

Vu l'absence de candidat, la date d'entrée en fonctions a été reportée au 1^{er} août 1981; ainsi l'engagement s'étendrait sur une année scolaire. Ce renfort est toujours plus urgent. Demandez tous renseignements à ce sujet au secrétariat général.

Quant à la commission «Prospective et cotisations», elle a poursuivi ses travaux en étudiant les contributions destinées à l'«Educateur», la SPR et la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud (FSF).

COMMISSION SPV DE CLASSIFICATION

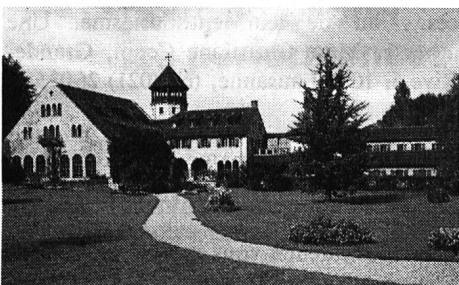
L'«Educateur» N° 1 vous a informé des nouveaux salaires. La hausse se fera sur plusieurs années. L'urgence d'un rééquilibrage de la classification des différentes fonctions enseignantes ne s'en impose pas moins. Davantage même. La modification de diverses formations l'entraîne également. La commission SPV prépare à l'intention du CC un projet allant dans ce sens.

FONDS DE PRÉVOYANCE

Plusieurs cédules nouvelles ont été accordées par le conseil d'administration. C'est l'occasion de rappeler que, dans des cas dignes d'intérêt, le fonds accorde aux collègues en difficultés financières, sans qu'il y ait notamment de leur faute, des prêts discrets sans intérêt, pouvant s'élever à quelques milliers de francs.

Adressez vos demandes directement au secrétaire général.

CRÊT-BÉRARD



Après les difficultés rencontrées en 1979, un nombre d'inscriptions suffisant a permis d'organiser trois cours qui se sont déroulés à complète satisfaction. Pensez à nous annoncer au séminaire de cette année!

CONGRÈS CULTUREL

Après celle d'Oron, avant celle d'Aigle, la section de Morges a remarquablement organisé le dernier Congrès culturel. Table ronde sur la réforme scolaire, visites, repas, soirée créative, tout était parfait. Plus de 200 collègues ont participé... n'oubliant pas leurs préoccupations professionnelles... même en plein centre endivier si l'on en croit cette remarque: «Si la culture des endives est très longue et difficile, avec un fort déchet, celle de la Réforme scolaire vaudoise l'est encore plus!»

Monique S.

Le CC consulte...

Estimez-vous nécessaire que toutes les enseignantes de 1^{re} et 2^e primaires disposent de l'ensemble des jeux de lecture prévus pour 1 et 2 P.?

Prière de motiver votre réponse.

— TALON À RETOURNER À —

Secrétariat SPV
Allinges 2
1006 Lausanne

Le plus célèbre chœur d'enfants du monde...



Les Petits Chanteurs à la Croix de Bois de Paris seront bientôt parmi nous. Qui n'a pas entendu les Petits Chanteurs à la Croix de Bois? Le petit écran nous les a rendus très familiers depuis des mois et des années.

Et nous les avons vus aux côtés de grands noms de la chanson actuelle comme Gilbert Bécaud, Enrico Macias et Mireille Mathieu.

Qui ne les a pas entendus? Qui n'aime pas les réentendre, les revoir, retrouver

le charme et la beauté du message qu'ils portent, inlassablement, depuis le début de ce siècle, à travers le monde?

Le Jorat les recevra prochainement. Ils nous reviendront avec un répertoire dont les publics aiment le caractère varié et éclectique: Un programme qui va de la gravité et même de la sévérité des grandes époques classiques de la musique religieuse des XV^e et XVI^e siècles, aux succès récents de la chanson moderne, en passant par les œuvres de F. Poulen ou Kodaly qui classent d'emblée les Petits Chanteurs de Paris au nombre des plus prestigieuses formations mondiales. Le folklore des provinces françaises, les mélodies cueillies dans leurs nombreux voyages à travers le monde ne seront pas non plus absents du répertoire.

Les Petits Chanteurs ont du talent et un charme indubitable qui fascinent et ne laissent pas insensibles.

Les auditeurs viendront nombreux les réentendre et les applaudir, n'oublieront pas qu'ils apporteront une pierre non négligeable à cette cause de la paix à laquelle travaillent ces enfants des faubourgs parisiens devenus les «Petits Chanteurs à la Croix de Bois».

Concert à Peney-le-Jorat le 2 mai 1981, à 20 h. 30 (portes: 19 h. 30).

Adultes Fr. 15.—. Enfants Fr. 7.—.

Location ouverte chez J.-L. Tappy, instituteur, 1099 Peney-le-Jorat, tél. (021) 934173 ou par CCP 10 - 10412.

Vacances des jeunes

Camps de 1981

L'association, issue du corps enseignant vaudois, aime beaucoup collaborer avec des collègues instituteurs.

Actuellement VACANCES DES JEUNES est à la recherche de quelques directeurs pour des séjours d'été d'une durée de 13 jours (jeunes enfants) à 17 jours (adolescents).

Si les petits sont accueillis à «La Moënnaz» à Arzier ou au «Centre Marcel-Barbey» au Lieu, les plus grands campent en Suisse ou à l'étranger. Le camping de Castillon-du-Gard qui appartient à l'association accueille aussi quelques groupes.

La soussignée est chargée de constituer les équipes des 25 séjours de cette année. Elle serait heureuse de recevoir des offres de collaboration.

VACANCES DES JEUNES cherche aussi quelques moniteurs et monitrices (18 ans au minimum).

Marthe Magnenat.

Congrès de la Société pédagogique vaudoise

7 JUIN 1980 À LAUSANNE (CINÉMA MÉTROPOLE)

Assemblée générale du Fonds de prévoyance

Présidence: André Jaquerod, président.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal.
2. Rapport du conseil d'administration.
3. Comptes; rapport des vérificateurs.
4. Budget.
5. Cotisation.
6. Election d'un membre du conseil d'administration.
7. Propositions individuelles et des sections.
8. Election du bureau de l'assemblée.

Ouverture

A 8 h. 30 précises, le président, après quelques brefs mots de bienvenue, déclare ouverte l'assemblée. L'ordre du jour tel que paru dans l'*«Educateur»* N° 12 est adopté.

1. Procès-verbal

Paru en 1979 dans l'*«Educateur»* N° 34, il est adopté sans modification.

2. Rapport du Conseil d'administration

Le secrétaire hors conseil insiste sur l'utilité des informations à la SPV venues de l'intéressé ou de ses amis afin que nul ne soit oublié lorsque le fonds pourrait agir. Il signale que la décision du Grand Conseil de porter de 6 mois à un an la durée de versement du salaire total en cas d'absence due à la maladie ou à l'accident rendra disponibles des montants relativement importants: appel est donc fait pour des suggestions de nouvelles interventions du fonds conformes à ses statuts. Rapport adopté.

3. Comptes; rapport des vérificateurs

Les uns et l'autre ont aussi paru. Discutés ensemble, les rapports:

- financier,
 - des vérificateurs des comptes
- qui se rapportent tous deux à l'année civile 1979 sont adoptés.

Le rapport du Conseil d'administration n'est en définitive que le commentaire des recettes et dépenses du fonds. En dépit d'un versement important au fonds d'entretien de l'immeuble, un bénéfice intéressant est enregistré; la situation au terme de l'exercice est donc satisfaisante.

4. Budget

Lecture est faite du budget de l'année 1980, assortie de quelques commentaires du secrétaire hors conseil.

Une somme de Fr. 33650.— supérieure à ce qui a été dépensé en 1979 sera à disposition du fonds pour ses activités sociales. Budget adopté.

5. Cotisation

Une cotisation inchangée de Fr. 5.—, minimum statutaire, est suggérée pour 1981.

La proposition est adoptée.

6. Election d'un membre du Conseil d'administration

Aucune candidature n'est parvenue.
L'élection ne peut donc avoir lieu.

7. Propositions individuelles et des sections

Néant.

8. Election du bureau de l'assemblée

Mlle Madeleine Martin, en application des statuts, ne peut être réélue une nouvelle fois.

L'élection est renvoyée à l'assemblée générale SPV qui suivra. Y sera élue:

— M. Jean-Michel Capt, de Pully.

Pouvant siéger une année encore, les membres déjà en place sont confirmés par acclamations.

L'ordre du jour ainsi épousé, le président lève la séance. Il est 8 h. 45.

Le président:

André Jaquerod

La secrétaire:

Jacqueline Schmid

Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

Le président de l'assemblée, A. Jaquerod, ouvre cette partie du congrès en rappelant les événements marquants de la vie de la Société pédagogique vaudoise. Les nouveaux programmes, le projet de réforme des structures scolaires sont tour à tour évoqués par notre collègue qui rend ensuite hommage aux enseignants des classes de première année qui ont travaillé dans des conditions pas toujours aisées. Il forme enfin le vœu que les débats qui auront lieu ce jour se déroulent de manière constructive.

— Salutations des invités.

— Lecture de la liste des personnalités excusées.

— Minute de silence à la mémoire de nos collègues décédés durant l'année écoulée.

* * *

1. PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS 1979

Adopté.

2. DISTRIBUTION DES DIPLOMES AUX MEMBRES HONORAIRES

30 collègues retraités et 3 passés à d'autres activités proches de l'enseignement reçoivent un diplôme de membre honoraire et des félicitations.

3. COMPTES ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Il s'agit de ceux de 1979 qui ont paru dans l'*«Educateur»* N° 12. Ils sont l'illustration d'une année sans grande inflation ni grands imprévus. L'excédent modéré des recettes permet de parler d'un exercice satisfaisant.

Comptes et rapport des vérificateurs sont adoptés.

4. BUDGET

Il se rapporte à 1980 et conclut à un déficit de quelque Fr. 7500.— qui s'explique principalement par la hausse de l'abonnement de l'*«Educateur»*.

Lu, le budget est adopté. Il en va de même de l'autorisation souhaitée par le CC de pouvoir recourir, hors budget, au capital de la SPV pour couvrir les éventuelles dépenses inhérentes à une information du public au sujet de la semaine de 5 jours à l'école.

5. INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Lors de sa séance du 7 mai dernier, l'assemblée des délégués a pris, en particulier, les décisions qui suivent :

- adoption d'une procédure fixant la présentation des candidatures au bureau de l'assemblée des délégués ;
- préavis au sujet de la cotisation en 1981 ;
- élection à la commission de contrôle de J. Chabanel en qualité de membre et de F. Piguet en qualité de suppléant ;
- ratification des statuts entièrement refondus de l'AVMCO ;
- constatation de l'absence de candidature au CC ;
- élection pour 4 ans de 26 délégués à la SPR et de 16 suppléants ;
- approbation, par un vote indicatif, des conclusions et propositions de la commission qui a étudié le problème du renforcement des structures de la SPV, question dite du 2^e permanent ;
- adoption d'une proposition à présenter à ce congrès au sujet de la circulaire antipédagogique du Conseil d'Etat traitant de l'effectif des classes.

6. DISCUSSION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ CANTONAL

6.1. Généralités

M. Gaudard, président du CC: il précise qu'un rapport d'activité ne met pas uniquement

en cause un comité, mais l'ensemble de l'association. Cette année, la SPV a été bien vivante; elle a œuvré à long, moyen et court terme. Cette analyse complète le rapport d'activité paru en février 1980.

I. LES SOCIÉTÉS SYNDICALES

SPR: le travail à long terme concernant l'introduction des enseignements renouvelés est en train d'aboutir. A moyen et court terme, il faut maintenant corriger le tir de ces programmes CIRCE. Exemples : math. 1 à 6, commission d'observation de français, pondération des programmes permettant l'introduction de l'allemand.

Collaboration APE-SPV: la semaine de 5 jours en est l'objet principal; la votation aura certainement lieu le 30 novembre 1980.

Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud: son objectif est d'obtenir une amélioration des traitements de l'ensemble des fonctionnaires.

II. LE DIP

Conseil d'Etat: le CC a réagi à la lettre concernant l'effectif des classes. La réponse du Conseil d'Etat pondère sa première circulaire.

Chef du DIP: enseignement renouvelé du français. Le CC a demandé et obtenu une information généralisée :

- réforme de structure de l'école vaudoise. Le CC a rappelé les positions de la SPV ;
- statut horaire. Le Conseil d'Etat entre en matière dans le sens d'une éventuelle égalisation du statut horaire, mais en plusieurs étapes.

Service primaire: toutes les classes à effectifs anormalement chargés connues du CC ont été signalées :

- la création d'une commission d'étude associée au CVRP a été demandée.

III. LA SPV ELLE-MÊME

Le CC, toujours incomplet, continue à en faire le plus possible et demande une participation active des membres.

— Il est actuellement en contact avec tous les partis politiques au sujet de la réforme scolaire.

— Il mettra sur pied cet automne un groupe de référence français.

— Quant à l'enseignement de l'allemand, le CC défend deux principes : attendre la fin de l'opération français, mandater la commission de la formation continue de la SPV pour recueillir l'avis des praticiens.

6.2 En survol et comme complément au rapport du CC, la parole est donnée aux membres du CC

Richard Pasche: assemblée d'automne des délégués et rapports des commissaires SPV, organisation des congrès, fonds de prévoyance. R. Pasche signale que notre membre d'honneur, L. Perrochon, renonce à prendre la parole mais nous rappelle que la collecte sera organisée; l'argent récolté est utile à quelques grands malades. *Monique Schafroth:* «Educateur». Le CC de la SPR a décidé de différencier fondamentalement les deux publications dès janvier 1981 : un bulletin corporatif du format d'un quotidien paraissant tous les quinze jours, une revue pédagogique qui paraîtra une fois par mois. Cette modification n'entraînera pas d'augmentation du prix de l'abonnement.

«Commission éducation permanente de la SPR.» C'est avant tout un organe de réflexion.

Liliane Bignens: «Commission formation continue vaudoise (SPV).» Son bureau a récolté puis transmis les propositions de cours des enseignants au CPV. Seul regret, que la possibilité de former des groupes de travail ne soit pas plus largement utilisée. Dans les mois à venir, c'est l'introduction de l'allemand qui retiendra l'attention du bureau. Un article paru dans

l'*«Educateur»* pose les questions essentielles. Que nombreux soient ceux qui s'expriment !

Georges Tauxe: la semaine de 5 jours l'école. L'initiative demande une semaine de 5 jours, mercredi après-midi et samedi matin congé. Il n'est nullement dans notre intention d'accepter des compensations.

Patrick Gianini: réforme des structures scolaires, cycle 5-6. Le 26 mars 1975, réunis en assemblée générale extraordinaire, les membres de la SPV faisaient leur une série de résolutions. Si réformé il doit y avoir, celle-ci ne peut être envisagée sans un cycle d'orientation 5-6, et cette dernière année ne doit pas être dénaturée par l'introduction de niveaux secondaires.

Paul Nicod: pour le septième membre du CC incomplet : politique salariale. La rémunération, compte non tenu de l'indexation au coût de la vie, est déterminée par la classification et par l'échelle des salaires. La classification doit être rééquilibrée. Une commission SPV préparera une requête globale. Quant à l'échelle des salaires, le CC est partisan de sa revalorisation générale et non de sectorielles ; il soutient donc la politique de la fédération dont les premiers effets se feront sentir en 1981 déjà.

* * *

ALLOCATION DE M. LE CONSEILLER D'ÉTAT RAYMOND JUNOD

Il nous apporte le salut du Gouvernement. La presse, la radio, la télévision s'intéressent aux enseignants, jusqu'à l'*«Educateur»* qui se penche sur leur santé mentale. M. Junod part du principe que les enseignants savent ce qu'ils font et pourquoi ils le font. Les membres du corps enseignant ont leurs problèmes, le Département ne les ignore pas. Face aux exigences grandissantes des programmes et de l'opinion, le Département est aux côtés des enseignants, d'une part en rappelant la famille à ses devoirs, d'autre part en organisant des recyclages sur le temps d'école et en proposant des cours nombreux et divers de formation continue. Pour conclure, il assure que tous, à des échelons divers, nous tirons à la même corde et au même bout.

ALLOCATION DE M. JEAN-JACQUES MASPÉRO

En guise de parabole, M. Maspéro conte l'histoire des orangers du lac Balaton qui a vu la condamnation pour sabotage d'un agronome. Par le biais de cette comparaison, à son avis quelque peu excessive, l'orateur cherche à mettre en garde les agronomes que sont les enseignants face aux menaces qui planent sur l'enseignement, faute d'obtenir les conditions nécessaires à la réussite de leur mission. Il fait remarquer que l'éducation est la première victime des restrictions budgétaires. Il précise que si les dirigeants prennent des décisions politiques, donc financières, l'opinion publique doit en connaître les conséquences. Il souligne l'impérieuse nécessité de rester unis et de serrer les rangs, ceci en dépit de nos diversités. Il forme, au nom des collègues de la SPR, des vœux pour les futures actions de la SPV.

* * *

6.3 Discussion et adoption du rapport d'activité du CC

6.3.1 Chapitre 1^{er}, structures SPV: adopté.

6.3.2 Chapitre 2, enseignements renouvelés

Anne-Marie Wasserfallen, du groupe 1980: constatant que les réactions personnelles

n'étaient pas encouragées, un groupe de collègues a envoyé des questionnaires à toutes les maîtresses de 1 et 2 P pour tenter de faire le point sur ces premiers mois d'enseignement renouvelé du français. Le dépouillement des 111 réponses reçues a été transmis à l'*«Educateur»* et au comité cantonal. Notre collègue exprime sa déception quant à la non-parution des résultats de cette enquête.

Michel Gaudard: le CC a refusé de faire paraître les résultats d'une enquête anonyme.

Anne-Marie Wasserfallen: elle défend la cause de l'anonymat. Groupe 80 attend l'appui de la SPV pour le soutien des libertés individuelles.

Michel Gaudard: l'enquête est partie sans information au CC qui a assuré en grande partie la défense des collègues en difficulté face à cet enseignement rénové.

Michel Pavillard: l'anonymat étant maintenant levé, les résultats mériteraient de paraître dans l'*«Educateur»*.

Michel Gaudard: le CC n'attend plus qu'une demande signée.

Gabrielle Mudry: elle s'exprime au nom des institutrices confrontées à un conflit de conscience, qui refusent d'appliquer à la lettre une méthode unique, s'adressant à des enfants tous différents. Elle propose donc au CC d'insister auprès de nos autorités afin que :

- des objectifs soient fixés, représentant la seule notion obligatoire;

- chaque enseignant puisse choisir ses moyens.

Michel Gaudard: le CC s'est toujours déclaré favorable au nouveau programme. Le CC est intervenu auprès du CPV, cette semaine encore, pour demander que l'application de cette nouvelle méthodologie se fasse avec souplesse et bon sens.

Roland Mercier: ce que nous avons voté depuis plusieurs années, c'est une réforme de structures. Les réformes de programmes ou de méthodologie nous sont imposées.

Michel Gaudard: ces 5 à 6 dernières années, tous les projets de programmes ont paru dans l'*«Educateur»* et ont été adressés aux collègues mandatés qui nous représentaient au sein des commissions pédagogiques. Ils se sont toujours prononcés sur ces nouvelles méthodologies. La SPV ne reste pas inactive. Elle demande des modifications pour cause de distorsions.

Michel Rod: il ne prend pas position sur le fond, attendant d'expérimenter ces programmes dans sa classe. Il remarque que des avis divergents au sein d'une association sont signe de vitalité. Mais l'unanimité se fait quand on parle de mise en place et, surtout, d'évaluation de ces programmes. Des collègues de l'Est vaudois ont établi un document qui prend position sur la manière dont sera conduite l'évaluation (échantillon d'investigation trop réduit).

Michel Pavillard: dans «Perspective», on peut lire que l'évaluation sera conduite par le CVRP et portera sur un échantillonnage de cinq classes. Le groupe cité par M. Rod a fait circuler une lettre demandant que cette évaluation se fasse sur le plus grand nombre possible de classes, voire sur toutes. Ce document n'a pas reçu l'aval du CC.

Michel Gaudard: dans l'article de «Perspective», on ne parle à aucun moment d'évaluation. Il s'agit, dans un premier temps, de conduire une observation sur 5 classes. Cette recherche permettra une évaluation généralisée dans un deuxième temps.

Roland Mercier: il demande pourquoi l'assemblée générale n'a jamais pris de décision concernant les méthodologies. Il pense que les commissions sont formées en grande majorité de gens déjà acquis aux nouvelles méthodes.

Michel Gaudard: les réformes de structures sont un problème vaudois; il est normal que la base soit directement consultée. Par le jeu des décisions antérieures, les changements de programmes sont devenus des questions intercantona-

nales, donc SPR. Par la commission pédagogique SPV, la consultation s'est déroulée sur plusieurs années; elle a touché tout le monde.

Vote: chapitre 2 adopté (quelques avis contraires, beaucoup d'abstentions).

6.3.3 Chapitre 3, statuts de l'enseignant

Statut financier

Françoise Paillard: elle parle au nom de 600 collègues qui attendent depuis des années un simple geste d'équité. A chaque augmentation de salaire, les maîtresses enfantines, semi-enfantines et de couture voient se creuser toujours plus l'écart de salaire qui les sépare de leurs collègues primaires. Cette pénalisation se poursuit tout au long de leur retraite. Françoise Paillard espère que tout sera mis en œuvre pour corriger cette injustice.

Michel Gaudard: la commission SPV dite de classification entend bien œuvrer dans ce sens.

Etat sanitaire des enseignants

Roland Mercier: notre collègue nous fait part de son inquiétude et de son mécontentement. Il base sa réflexion sur une brochure publiée par le comité «Droits des enfants et des jeunes», intitulée «L'Ecole?... Ah, l'école»; il cite de nombreux extraits et complète avec des exemples vécus dans les classes terminales. Il demande au CC :

- de se pencher sur le problème de la dégradation du climat dans les classes terminales;
- de prendre la défense des maîtres attaqués et malmenés par les écrits des gens de l'*«Anti-Kid»* qui parlent des droits des enfants et jamais de leurs devoirs;
- de demander aux autorités de soutenir les efforts des enseignants qui font tout pour maintenir un semblant d'équilibre en luttant contre la dégradation du climat, de la discipline et du travail.

Marie-Claude Golaz: elle tient à relever qu'on peut dénaturer le document cité en isolant certains passages, mais qu'on pourrait aussi en faire un outil de travail en instaurant, par exemple, le dialogue avec les élèves.

Michel Rod: revenant au problème de la santé mentale des enseignants, il dit qu'il serait faux de croire que notre collègue Mercier a complètement tort. Il retient particulièrement deux aspects de la dégradation qui s'accentue :

- l'état sanitaire des enseignants que révèlent les demandes de congé, l'absentéisme, les «craquages» parfois jusqu'au point de non-retour;
- le désintérêt pour notre profession, un nombre important de jeunes renonçant à postuler ou démissionnant après quelques années d'enseignement.

Les quelques témoignages lus dans l'*«Educateur»* sont un point de départ; il ne faut pas en rester là.

Formation pédagogique

Jacqueline Geiser: la SPV a été consultée au sujet de la nouvelle Ecole normale 80; jusqu'à quel point a-t-elle été entendue? Mme Geiser demande si les travaux de mise en place sont terminés, si les objectifs de ces centres de formation paraîtront dans l'*«Educateur»*, ce qu'il en est de la formation unifiée de tous les enseignants, primaires et secondaires.

Michel Gaudard: la SPV, représentée dans les nombreuses commissions et sous-commissions, défend les thèses développées lors des derniers congrès. Elle a voulu donner aux futurs maîtres l'occasion d'apprendre un métier et de prendre en charge leur formation grâce à plus de temps libre dans l'horaire hebdomadaire. Dans un deuxième temps, la SPV suit l'évolution d'une formation dite du second degré actuellement à l'étude.

Jacqueline Geiser: elle pense que des rapports intermédiaires sur les travaux de ces commis-

sions seraient importants pour que nous puissions donner notre avis.

Paul Nicod: un des représentants SPV à la commission plénière EN 80: les modalités qui devraient permettre le démarrage sont fort avancées. Les vœux des collègues sont transmis et soutenus par les représentants de la SPV. Chaque sous-commission s'occupant plus particulièrement des programmes comporte un praticien; leur liste a paru dans le bulletin d'information de la SPV. Concernant une formation qui devrait faciliter la collaboration entre primaires et secondaires, Paul Nicod fait remarquer que dorénavant ces maîtres seront formés dans un même établissement et que depuis longtemps la SPV demande la création de cours communs.

Christiane Ceppi: elle demande des informations sur la nouvelle formation des maîtresses et primaires.

Paul Nicod: si la durée est maintenant la même, il est admis que la formation demeure différente. Deux groupes vont étudier la meilleure façon d'intégrer l'éducation des perceptions dans le programme de la formation primaire.

Christiane Ceppi: elle déplore qu'une discipline aussi importante ne soit pas comprise dans la formation de base.

Vote: chapitre 3 adopté (un avis contraire).

6.3.4 Chapitre 4, réforme de structure de l'école vaudoise

La discussion n'est pas demandée.

Vote: chapitre 4 adopté.

6.3.5 Conclusions

Vote: adopté.

Votre global: adopté sans avis contraire.

7. ÉLECTION AU CC

Malgré de nombreux appels et rappels, aucune candidature n'est parvenue. Le CC devra continuer à travailler à six dans des circonstances très difficiles.

8. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION «PROSPECTIVE ET COTISATIONS»

Claudine Bonzon, présidente, procède à la lecture d'un rapport intermédiaire de la commission constituée en novembre 1979. La commission a achevé l'étude du premier point de son mandat et fait part de sa conclusion: unanimement, elle est consciente de l'utilité de renforcer l'infrastructure du CC. Elle a étudié diverses solutions: comité cantonal déchargé, président plein-temps, président permanent plein-temps avec mandat limité dans le temps, président déchargé partiellement par le mi-temps ou l'assistanat, comité élargi, deux permanents plein-temps supplémentaires, président en congé pendant la durée de son mandat, un permanent plein-temps supplémentaire. Toutes ont été écartées à l'unanimité ou presque sauf les deux dernières.

Décision finale de la commission

Président en congé durant son mandat: 2 voix pour, 7 voix contre. Deuxième plein-temps permanent: 7 voix pour, 2 abstentions.

Par conséquent, la commission se prononce pour la création d'un deuxième poste de permanent. Etant entendu qu'il est impossible de voter sur le problème «2^e permanent» au congrès 1980 et qu'il est tout de même urgent de prendre une décision, la commission propose une procédure en deux temps:

- demander à l'assemblée de voter sur le principe d'une modification des statuts, ce vote

n'influent en rien sur la décision à prendre lors du congrès 1981;

- permettre l'engagement immédiat d'un collaborateur à plein-temps, selon l'article 57, chiffre 14 des statuts.

Michel Gaudard: le CC a accepté cette proposition et la soumet à l'assemblée.

Michel Rod: il considère que le problème n'est pas tout à fait mûr; il se situe ailleurs. Rod est convaincu que le meilleur permanent qui soit reste la pugnacité de la base. Si cette dernière dort, il faut chercher pourquoi. Ensuite seulement, parmi les moyens d'action, pourra se poser la question d'un deuxième permanent.

Claudine Bonzon: elle fait remarquer qu'une base plus active augmente encore le travail du CC chargé d'assurer la liaison. La commission a basé son étude sur les structures existantes de la SPV. De plus, pour élaborer des dossiers, il faut du temps...

Henri Porchet: il pense que la SPV a besoin de forces supplémentaires pour les années à venir. Néanmoins, il ne considère pas la proposition comme valable. Face à un problème d'efficacité, il propose qu'une étude générale démarre tout de suite et que l'on donne au CC la possibilité de recourir à une aide supplémentaire immédiate-mment.

Michel Gaudard: il précise que cette étude générale se poursuit depuis plus de 15 séances dans la commission nommée par le CC.

Michel Rod: il pense que s'il est prématuré de parler du deuxième permanent, il est tout à fait possible, en respectant les statuts, d'engager du personnel de secrétariat pour soulager le secrétaire général.

Jacques-André Rey: membre de cette base dont on parle beaucoup, il propose d'accepter la première proposition.

Albert Locatelli: bien que faisant partie de la commission, il tient à prendre la parole en son nom personnel. Il s'est rendu compte du poids de l'administration SPV. Chacun doit se sentir soutenu par un CC qui a les moyens d'être un partenaire fort.

Vote sur le principe de modification des statuts: adopté (quelques avis contraires).

Renforcement de l'infrastructure du CC dès le 1^{er} janvier 1980

Claudine Bonzon: elle précise que ce collaborateur régulier ne prépare pas la place du second permanent avant que l'assemblée ait pris une décision.

Michel Gaudard: si la mise en application de l'article 57 est acceptée, il en va de même d'une augmentation des cotisations, dont l'estimation maximale est évaluée à Fr. 30.—.

Vote: adopté (8 avis contraires).

8bis COTISATIONS

En 1981, les cotisations doivent absorber le déficit budgeté en 1980, tenir compte de la hausse de la prime de l'assurance de protection juridique, prévoir une évolution plus marquée du coût de la vie, assumer les frais consécutifs à l'engagement du second permanent. Au total, la contribution pour les membres actifs s'élèvera à Fr. 175.—. Le CC devra diminuer ce montant suivant le coût définitif du deuxième plein-temps et pourra l'augmenter jusqu'à un maximum de Fr. 5.— si la part de la SPR ou de la FSF est accrue.

Cotisation des membres associés: Fr. 30.—.

Préavis favorable de l'assemblée des délégués.

Proposition admise.

grande énergie contre des mesures antipédagogiques qui vont à l'encontre de l'évolution de l'école telle que voulue par les autorités durant ces dernières années et telle que manifesté dans de nombreuses décisions en matière de programmes, méthodes, etc. Ils invitent instamment le Conseil d'Etat à revenir sur les directives qu'il a adressées aux autorités locales.»

Michel Rod: il présente une alternative à la résolution de l'assemblée des délégués. Il désire soumettre un texte dont la substance recouvre cette résolution mais propose des modifications d'articulation, de rédaction et un étoffement.

Il donne lecture de son texte et explique les changements apportés.

André Jaquierod: l'intervention de Rod posant un problème de procédure, le président du congrès se voit dans l'obligation d'interrompre l'orateur.

Toute proposition qui ne peut être considérée comme amendement doit parvenir au secrétariat général 4 semaines au moins avant l'assemblée de printemps, afin qu'elle puisse être portée à la connaissance des membres par le canal de l'*«Educateur»*. S'en tenant aux statuts, le congrès ne peut donc se prononcer sur le texte proposé par M. Rod.

La discussion n'est plus utilisée.

Vote: résolution adoptée (2 avis contraires).

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DES SECTIONS

Section de Lavaux: «Modification des articles 27 et 28 de la SPV: le congrès corporatif est convoqué en automne et le congrès culturel est convoqué au printemps.»

Michel Gaudard: le CC recommande l'acceptation de cette proposition pour étude, car la permutation est plus complexe qu'il n'y paraît.

Claude Weber: il explique que cette modification permettrait au congrès corporatif de reprendre sa véritable place, c'est-à-dire en début d'année scolaire.

Vote: accepté (pas d'avis contraire).

Proposition de l'assemblée des délégués: «Les membres de la Société pédagogique vaudoise approuvent la ferme réaction de leur comité cantonal à la circulaire du Conseil d'Etat au sujet de l'effectif des classes. Ils s'élèvent avec la plus

10. ÉLECTION DU BUREAU DU CONGRÈS

Jean-Michel Capt, section de Lausanne, nouveau, est élu.

Les autres membres sont réélus par acclamations.

11. DIVERS

Une collecte en faveur des collègues gravement et longuement atteints dans leur santé a été organisée en cours d'assemblée par R. Pasche, membre du CC, selon une tradition bien établie. Elle a rapporté Fr. 2407.60.

Le président :

A. Jaquierod

La secrétaire:

J. Schmid

Rédactrice de la rubrique vaudoise:

M^{me} Monique Schafrath, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Lathion-Voyages S.A. Sion

Pour vos voyages d'affaires
et d'agrément...

Même adresse:
AUTOCARS - EXCURSIONS
et organisations de
COURSES D'ÉCOLES

Journées sportives
prix spéciaux pour écoles

Devis sans engagement

Avenue de la Gare 6
Tél. (027) 22 48 22 - 23



A propos du mouvement de la fonction publique et d'autres choses aussi...

Lors de l'assemblée SPG du 26 janvier 1981, une importante hésitation a été ressentie parmi nos membres quant à l'adhésion à ce mouvement. Le nombre des abstentions a dépassé celui des réponses négatives ou affirmatives. Pourquoi ce doute?

On a, par ailleurs, souvent reproché au comité SPG de faire des assemblées des «machines à voter», de ne les organiser que dans — presque — le seul but de faire entériner des solutions ou décisions pratiquement déjà arrêtées. D'où la volonté nette pour la soussignée et le comité, de présenter les sujets avec un souci très grand d'impartialité et d'objectivité, cela dans la mesure du possible et compte tenu des renseignements dont nous disposons.

Alors, la fonction publique ?

Et tout d'abord, qui pourrait sincèrement s'opposer, simplement rechigner à ce que des travailleurs, les fonctionnaires cantonaux, municipaux ou des Services industriels, revendentiquent la semaine de 40 heures?

Personne, à vrai dire! Il n'est que de lire, entendre ou voir la presse genevoise et suisse romande actuelle (pour ne parler que de celles-là, mais l'attitude est quasi générale en Europe occidentale) qui, unanimement de la gauche à la droite, chante louanges, soutient chaleureusement, parle de la légitimité des droits syndicaux, au mouvement «Solidarité», aux travailleurs polonais.

«Solidarité», vous connaissez?

Or que demandent, que réclament les syndicalistes polonais, comme amélioration de leurs conditions de travail (outre le droit à un syndicat libre qu'ils ont d'ailleurs obtenu):

la semaine de 40 heures!

On peut donc être optimiste, on ne saurait imaginer que ce soutien massif à une revendication jugée légitime au bord de la Vistule puisse être lié à l'éloignement et s'effilocher, devenir si tenu qu'on le confondre avec de l'hostilité une fois qu'il s'agirait des bords du Rhône. Aussi le comité SPG était-il assez confiant dans le soutien que ses membres apporteraient au mouvement de la F.P.

En 1976, alors que le contexte était différent, nos membres avaient déjà soutenu les fonctionnaires cantonaux à une majorité confortable. Mais soutenir, puis adhérer, ce n'est pas seulement lever la main dans un mouvement de générosité, c'est aussi s'engager et agir. C'est à ce niveau qu'en 1976 la situation s'est tendue.

Délibérément, parce qu'il ne voulait pas influencer les choix de l'assemblée du 26 janvier 1981, le comité actuel a choisi de ne pas évoquer ces événements. C'était peut-être aussi l'avis de nos plus anciens membres, ceux qui ont vécu ces moments un peu difficiles et que nous avons reconnu dans la salle, qui, eux aussi, n'ont pas jugé bon d'y revenir et se sont tus, qu'ils aient à l'époque soutenu ou stigmatisé les positions prises par le comité.

L'intervention d'une jeune collègue soulignant que l'engagement ne consiste pas seulement à un geste de principe mais à une participation à différentes actions nous donne l'occasion, nous oblige à plus de précision.

Les moyens d'actions: manifeste, manifestations

Un mouvement tel celui de la fonction publique, pour pouvoir fonctionner, se dote de structures, d'un comité, d'un bureau, qui mènent des négociations au plus haut niveau, organisent des assemblées plénières, des manifestations, lancent des tracts, des pétitions.

Que devient, dans ces conditions, l'indépendance des différentes organisations? Est-elle entamée peu ou prou? Qu'en est-il de leur autonomie si, par le jeu d'un regroupement au sein d'un mouvement unitaire plus vaste, elles sont entraînées dans des actions qu'elles réprouveraient et, par exemple pour la SPG, que celle-ci par son assemblée, n'aurait pas eu la possibilité de discuter, accepter ou refuser?

C'est ce qui nous a valu en 1976, de nombreuses critiques, des démissions et un climat de tension provoqués par:

- une incitation de la F.P. à participer au cortège du 1^{er} Mai;
- une résolution d'assemblée F.P. du 18.5.1976 appelant le personnel de l'Etat à une **journée d'action** (stands dans la ville) et à un **regroupement massif devant l'Hôtel de Ville** pour accompagner une délégation apportant une résolution et une lettre au Grand Conseil réuni ce jour-là;
- un manifeste demandant au Cartel d'organiser une assemblée générale de la F.P. chargée de «se prononcer sur les moyens permettant de poursuivre l'action revendicative et de la voir aboutir»;
- le soutien accordé aux enseignants du CO en grève.

Avec le recul, on peut penser ce qu'on veut de l'opposition ressentie au sein de notre association par certains de nos membres: qu'elle était puérile ou infondée, au contraire parfaitement justifiée et guidée par le souci de garder à la SPG son indépendance de mouvement. Toujours est-il que le remous fut grand! Plusieurs discussions-essaimages furent organisées dans les écoles par le comité et une mise au point jugée indispensable fut publiée dans l'*«Educateur»* N° 36, de novembre 1976:

«Le comité tient à réaffirmer l'indépendance de la SPG.

En l'état actuel des statuts, aucun mouvement ni regroupement extérieur ne peut lui imposer un mot d'ordre quelconque. Le pouvoir décisionnaire est — et reste — entre les mains de l'assemblée générale.»

Fonction publique en 1981

C'est dans ce sens que le comité a compris le vote mitigé du 26 janvier 1981. C'est aussi dans ce sens qu'il organise une nouvelle assemblée le lundi 16 février, à 20 h. 15, sur le thème des revendications à faire passer par le canal de la fonction publique. Celle-ci réunira une assemblée générale le mardi 3 mars 1981, à 20 h., à la salle communale de Plainpalais à laquelle les membres de la SPG, organisation ayant adhéré à la F.P., se doivent de prendre part.

Nécessité d'une revendication globale et traduction «enseignants primaires»

Les secteurs et syndicats représentés dans le mouvement de la fonction publique sont

divers et nombreux : fonctionnaires cantonaux (administration centrale, établissements hospitaliers, enseignants), municipaux (Ville de Genève) et des Services industriels. Pour la cohérence et la crédibilité du mouvement, il se doit d'être le porte-parole de **revendications globales, valables pour tous les secteurs**. Aussi a-t-il été décidé que — pour autant que faire se puisse — là où une traduction était nécessaire (par exemple pour l'enseignement), on veillerait à serrer au plus près les trois points généraux : 40 heures hebdomadaires, 5 semaines de vacances et 16 semaines de congé maternité.

C'est donc dans cette direction que la SPG doit orienter les revendications qu'elle entend faire passer par le mouvement de la fonction publique, étant bien entendu que toute liberté lui reste de faire aboutir ses autres demandes par les canaux habituels. Elle doit tenir compte également de la traduction déjà annoncée par les enseignants secondaires :

- baisse des effectifs par classe;
- diminution du temps de travail.

Moins d'élèves par classe

Si l'on en doutait encore à entendre les réactions enregistrées à l'assemblée du 26 janvier, il est certain que l'une des améliorations des conditions de travail que réclament les enseignants primaires est celle de la diminution du nombre d'élèves par classe et ce à un rythme plus rapide que celui que laisse prévoir la baisse démographique. Par ailleurs, des prévisions fédérales démontrent que dans les dix années à venir, la Suisse ne couvrira plus ses besoins en main-d'œuvre. Il n'est pas exclu dès lors qu'on ne recourt pas à nouveau à des travailleurs immigrés et que les pronostics du SRS genevois se trouvent bouleversés.

Il n'y a pas si longtemps, nous estimions que le maximum d'élèves par classe ne devait pas dépasser 25. Au cours de ces dernières années, les modifications considérables, pour ne pas dire les changements radicaux intervenus dans la manière d'enseigner ont entraîné avec eux l'exigence d'effectifs plus faibles afin que l'article 4 de la Loi sur l'instruction publique «tende à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire», et trouve sa pleine application.

Les temps modernes

L'enseignement frontal, les leçons ex cathedra ont vécu. Sans nier qu'il est essentiel de garder des moments où tous les élèves se retrouvent pour une discussion, une

écoute, un projet à débattre pour les activités de la classe, il est clair que, pour ne parler que de lui, le plan d'études romand prône l'**enseignement par groupes**.

Or, comment y parvenir si le nombre d'élèves par groupe est trop grand, sinon en bricolant un système qui n'est que le précédent coupé en deux ou trois : la leçon du maître répétée deux ou trois fois. On peut aussi constituer davantage de groupes avec moins d'élèves. Dans ce cas le maître passera son temps à courir d'un groupe à l'autre sans rien observer vraiment, en survolant le tout.

On ne manque pas, dans l'école genevoise, de circulaires, ni de séminaires recommandant la **différenciation** et l'**individualisation** : Des exercices différents, des devoirs individualisés avec 25 élèves ? Où est le progrès si les conditions nécessaires à sa mise en place sont négligées ?

Enseignement par groupes,
différenciation,
individualisation,
introduction des nouveaux programmes,
introduction des nouvelles matières (allemand par ex.),
nouvelles attitudes pédagogiques,
stratégies d'appui pédagogique,

ne porteront réellement leurs fruits que lorsque les maîtres seront en mesure de les appliquer réellement, c'est-à-dire lorsqu'ils disposeront d'un peu plus de temps à consacrer à chaque élève. Peut-on décentrement dire que l'enseignement rénové du français — pour ne prendre que cet exemple — est possible dans une classe chargée ?

Même si la courbe démographique montre que dans les années à venir l'école perdra régulièrement des élèves, **cette baisse «naturelle» ne sera pas suffisante**.

Moins d'heures de travail pour les maîtres primaires

Un contrat de travail toujours plus lourd sans compensation

Il est évident que de tous côtés, dans le monde du travail, on aspire à un horaire moins chargé. Celui des enseignants primaires n'a pas bougé depuis au moins 40 ans, tandis que ses conditions de travail se sont dégradées, que la prise en charge des élèves est devenue plus lourde.

Par ailleurs, un des points essentiels du contrat qui nous lie à l'Etat, celui du programme, a été nettement augmenté sans avoir jamais fait l'objet d'une négociation quant à une éventuelle compensation. Il est temps que nous y pensions et le retard pris est tel, que nous sommes prêts à penser que ce n'est pas uniquement du côté de

l'horaire et des effectifs qu'il faut chercher une compensation mais également vers une amélioration des salaires (voir à ce sujet l'article ci-contre).

Enfin ce n'est pas parce que dans le secteur de l'école primaire, une diminution du temps de travail des enseignants implique des modalités plus difficiles à trouver qu'ailleurs, qu'il faut renoncer à tout jamais à une amélioration dans ce domaine. Manquerions-nous d'imagination ?

Non seulement nous pensons que l'horaire des maîtres primaires peut être allégé mais nous sommes persuadés que l'école ne perdra pas la face si de temps à autre la classe est tenue par un autre maître que le titulaire (dans la pratique cela se trouve déjà parfois).

Les modalités

Lors de la réunion des maîtres de disciplines spéciales avec le comité, comme lors de l'assemblée de janvier, deux tendances se sont dégagées :

- D'un côté les maîtres de dessin, travaux manuels et activités créatrices, qui accueillent avec grande réticence l'idée de travailler seuls avec les élèves. Pas de fonction de bouche-trous, juste bons à remplacer les généralistes. Ces maîtres de disciplines spéciales estiment qu'ils sont là avant tout pour collaborer avec les généralistes, former des adultes (ils touchent d'ailleurs une indemnité à ce titre, équivalente à une classe de traitement). Ils refuseront donc vraisemblablement de prendre seuls une classe.
- De l'autre côté les maîtres d'éducation physique, qui verront d'un bon œil la possibilité de travailler seuls avec une classe, par exemple pour des après-midi de sport, etc.
- Enfin les maîtresses de couture, qui rappellons-le touchent les plus bas salaires de l'enseignement primaire, ont l'habitude de travailler seules avec les élèves et elles ne verront pas leur situation modifiée en ce cas.

D'autres remarques ont été entendues portant sur les difficultés de discipline si le généraliste n'est pas là, sur l'attachement de plusieurs titulaires à conserver la collaboration avec le MDS. A noter que les deux solutions ne s'excluent pas forcément : le MDS pourrait avoir une activité diversifiée : avec ou sans la collaboration du titulaire.

Conclusion provisoire

Il est certain que si les maîtres de dessin, travaux manuels et activités créatrices n'acceptent pas la proposition qui leur est faite, personne et surtout pas la SPG ne les

y contraindra. Ils continueront à venir dans les classes où on les invitera. Et il restera encore d'autres possibilités tout à fait réalisables de remplacer le maître qui prendra sa demi-journée de congé par quinzaine :

- remplaçant tournant attaché à une école,
- après-midi de sport,
- enseignant complémentaire,
- après-midi «bibliothèque»,
- allégement de l'horaire des élèves, —

En tout état de cause, le premier obstacle à vaincre c'est peut-être, c'est sûrement, la **résistance au changement !**

Liliane Urben

(Par souci de rationalisation, nous ne redonnerons pas tout ce commentaire en annexe à la convocation du 16.2.81. Nous vous prions donc de garder cet exemplaire de l'**«Educateur»** en vue de la prochaine assemblée.)

être, me direz-vous, c'est nettement exagéré ! En effet. Trois exemples pour montrer qu'en l'occurrence la licence est surévaluée.

Premier exemple:

Mise au concours d'un poste de sous-directeur au DIP, en 1980. Rémunération : licencié, classe 24; non-licencié, classe 23. La licence, ici, vaut donc un point, ou une classe d'écart.

Exemple deux:

Au Centre pédagogique, deux catégories de méthodologues : méthodologues licenciés, classe 20; méthodologues non-licenciés, classe 18. La licence, ici, vaut 2 points, ou 2 classes.

Exemple trois:

Au Cycle d'orientation, deux catégories d'enseignants : maîtres licenciés, classe 20; instituteurs «détachés» au CO, classe 18. Une fois encore, 2 classes d'écart.

Alors, la licence vaut-elle une classe, 2 classes, ou 4 classes d'écart ?

Un mythe à détruire

Les écarts mentionnés ci-dessus (1 ou 2 classes) n'ont rien de scandaleux. Peut-on en dire autant de nos 4 classes d'écart avec des collègues qui non seulement ne font pas un travail plus difficile, mais travaillent moins ?

Peut-être avez-vous compris que ce n'est pas la licence seule qui justifie ces différences. Qu'est-ce alors ? Eh bien, c'est le prestige attaché à un ordre d'enseignement supérieur. Ou en d'autres termes, c'est la vieille idée, difficile à détruire, que plus les élèves sont grands, etc., etc. Nous savons que c'est exactement le contraire. Et la SPG a fait table rase de cette autre croyance en alignant les salaires des maîtresses enfantines sur ceux des primaires. Il serait temps, parce que l'occasion s'en présente, de poursuivre dans la même voie. Un écart de 2 classes nous paraissant tout à fait raisonnable, nous proposons que la SPG revende que, pour tous les enseignants primaires et élémentaires, la classe 18.

Si l'on veut conserver un semblant de sens au concept recouvert par le mot «traduction», c'est là la meilleure solution.

José Jaecklé,
du Groupe de réflexion.

La meilleure traduction

A l'intention des collègues qui n'auraient pas lu les documents diffusés par la SPG — documents destinés à préparer la dernière assemblée du 26 janvier — voici quelques précisions très succinctes.

Les fonctionnaires ont obtenu la semaine de 42 heures, et 4 semaines de vacances. Ils revendentiquent maintenant 40 heures et 5 semaines de vacances. Les enseignants secondaires ont obtenu un allégement horaire très important : les maîtres du Cycle d'orientation, par exemple, sont passés de 26 heures à 22 heures hebdomadaires (heures de 45 minutes, précisons-le).

Pour nous, enseignants primaires, il n'est pas possible d'envisager une réduction horaire, la semaine de 4 jours relevant, pour l'instant, de l'utopie. Il n'est pas pensable d'allonger nos vacances. Il s'agit donc de trouver pour nous une équivalence des avantages obtenus par les autres : la SPG a choisi le terme «**traduction**», d'où le titre de cet article.

Des miettes

La diminution des effectifs est à ce jour pratiquement le seul avantage obtenu par les enseignants primaires. Mais attention : d'abord, cet avantage se répartit très inégalement, puisque de nombreuses classes sont encore très chargées. Ensuite, comme le relève notre présidente Liliane Urben, il faut bien se garder de le considérer comme un cadeau, puisque le mouvement naturel de la démographie en est le seul responsable. A part cela, une infime décharge concedée aux plus de 57 ans. Puis une légère augmentation de la présence des maîtres de disciplines spéciales. Ainsi que le remarquait un collègue, lors de l'assemblée : «Des miettes... après le passage de l'aspirateur !»

Peu importe que l'on recule à 55 ou à 50 ans le droit à une demi-journée de décharge. Peu importe que le maître de gym vienne une fois par semaine plutôt que

tous les quinze jours. Les enseignants n'y trouveront pas leur compte. Selon qu'ils seront jeunes ou vieux, selon qu'ils travailleront dans telle école plutôt que dans telle autre, ils ne seront pas logés à la même enseigne. Traduction très approximative donc, très incomplète surtout !

Une bonne occasion

Un syndicat digne de ce nom doit proposer à ses adhérents une revendication solide et concrète, qui profite également à tous d'une manière substantielle. Sans remettre en question le moins du monde la réduction des effectifs et l'accroissement du nombre des collaborateurs (soutien, appui, MDS, etc.), on est obligé d'admettre que, quels que soient les progrès en ce domaine, nous serons loin du compte, par comparaison avec les maîtres secondaires. Alors, que faire ? La traduction littérale étant impossible, il s'agit de trouver une formule qui respecte l'esprit des revendications satisfaites ailleurs. Cette formule peut se définir en termes d'augmentation de salaire. Il y a là une occasion inespérée à saisir pour réduire une bonne fois pour toutes l'écart entre les traitements des secondaires et les nôtres.

En avoir ou pas

Rappelons à nos lecteurs cette réalité : récréations déduites, l'enseignant primaire passe 23 heures 30 minutes dans sa classe. L'enseignant secondaire y passe 22 heures de 45 minutes, soit 16 heures 30 minutes. Cette différence de 7 heures de travail en classe est gratifiée de 4 classes dans l'échelle des traitements, soit 1000 francs de plus par mois. Justification de cet état de choses : la licence !

Ce titre prestigieux permettrait donc à son détenteur de travailler 30% en moins, tout en gagnant 25% de plus ? Cela ne peut

Des leçons à tirer

Il y en a certainement ! Le comité s'est penché sur la question dès sa réunion du 28.

Pour ce qui est de la Fonction publique, on trouvera ci-contre une première analyse. Il est cependant certain que si depuis l'automne, le comité était persuadé — il l'a écrit à maintes reprises — que les conditions de travail de l'enseignement primaire se péjoraient, il prévoyait d'abord de poursuivre l'information par l'*«Educateur»*, par les essaimages, pour ensuite ouvrir le débat en assemblée et enfin prendre des décisions, fixer des priorités.

La rapidité de mise en place du Mouvement de la Fonction publique a quelque peu bousculé ces prévisions et contraint le comité à raccourcir les délais.

Amélioration de nos conditions de travail

Afin que chacun de nos membres puisse disposer d'un maximum d'information, nous avons rédigé les commentaires joints à la convocation du 26.1.81. Il faut admettre que, même pour ceux qui les avaient lu attentivement, le temps de l'imprégnation a manqué. D'où une certaine confusion lors de la dernière assemblée.

Quelles priorités ?

C'est le point qui fait apparaître le plus d'opinions diverses. Si sur le fond même l'assemblée est consciente de l'urgence à stopper une dégradation de notre situation, en revanche les membres sont divisés sur les moyens d'y remédier.

Egalité de salaire entre enseignants stabilisés et brevetés de l'enseignement primaire

Considérant que :

- Le nombre de stabilisés est en constante diminution dans l'enseignement primaire depuis 1971
1971 508/1250 enseignants
1974 480
1975 403
1980 250/1470 enseignants.
- La dernière vague de stabilisation remonte à 1971.
- Il n'y a plus eu d'engagement de nouveaux suppléants stabilisables depuis cette date. (La suppression de l'art. 135 A LIP rendant un engagement impossible.)

Des revendications à plus long terme

Elles sont de natures diverses, d'importance variée, à mener à des niveaux différents :

- Diminution des effectifs de classe,
- diminution du temps de travail,
- décharges aux plus de 50 ans,
- égalité de traitement stabilisés-brevetés,
- diminution de l'écart salarial entre secteurs primaire et secondaire,
- diminution de l'écart salarial entre les divers postes de l'enseignement primaire (act. classe 12 à 16),
- indemnité de maîtrise de classe,
- ouverture de classes tenues en duos,
- abaissement de l'âge de la retraite.

Les deux premières de ces revendications entrent dans les objectifs du MFP. Les autres devront être conduites aux divers niveaux concernés. Pour commencer celles que l'assemblée a déjà approuvées :

- égalité de traitement stabilisés-brevetés : par le truchement du Grand Conseil pour obtenir une modification de loi,
- les duos pédagogiques auprès du DIP,
- les décharges fin de carrière auprès du DIP et du Conseil d'Etat par la SPG et le Cartel,
- abaissement âge de la retraite : une commission CIA étudie les transformations, avantages et désavantages qu'entraîne une telle mesure pour la caisse.

Pour les demandes qui n'ont pas encore été discutées par l'assemblée, elles le seront prochainement. Nos membres devront dire s'ils suivent, modifient, complètent, aménagent ou refusent les propositions du comité.

Contenter tout le monde

C'est trop confus ! Au contraire, les jeux sont faits d'avance. Il faut des résolutions plus marquées. L'assemblée doit pouvoir faire son choix entre plusieurs propositions... Il faut limiter le temps de parole. Il faut donner largement la parole à tous ceux qui la demandent. Assez d'information. Trop d'information... Plus d'assemblées moins d'assemblées. Créez des assemblées de délégués. Non, laisser le pouvoir à la base...

Notre association regroupe environ 80% du corps enseignant. Beau score ! Mais aussi difficulté à créer une unité autour d'une ligne structurelle et politique. Toutes les tendances sont représentées au sein de la SPG. Sur n'importe quel sujet, de moindre ou grande importance, nous rencontrons des tenants et des opposants, plus certainement que dans d'autres syndicats où le taux d'adhésion est moins fort mais les options des membres unidirectionnelles.

Qu'on ne nous fasse pas dire ce que nous ne disons pas : la SPG a cette caractéristique, que l'on retrouve dans beaucoup d'associations d'enseignants, de regrouper massivement les fonctionnaires d'un secteur. Nous nous en félicitons mais l'équilibre à trouver et à maintenir à l'intérieur n'est pas affaire simple.

C'est peut-être ce qui fait une grande part de l'intérêt que porte le comité à sa tâche. Mais encore faut-il aussi que la base prenne conscience de la diversité, de la disparité des opinions pour chercher quels sont les points de ralliement, les intérêts communs, les priorités à dégager.

L.U.

- Il n'est pas envisagé dans l'avenir de faire appel à nouveau à des suppléants dans l'enseignement primaire.
- Les suppléants primaires ne sont plus mentionnés dans le nouveau statut du fonctionnaire (B 5 1), le terme suppléant ne s'adressant qu'aux suppléants secondaires.
- On ne peut comparer les stabilisés primaires aux suppléants du secondaire car les premiers ont presque tous une formation pédagogique complète (90%) mais non spécifiquement genevoise alors que les collègues du secondaire

n'ont en général pas terminé leur formation.

- Les stabilisés en place fonctionnent dans l'enseignement primaire depuis 12 ans au minimum (1972 dernière vague de stabilisation, après 3 années probatoires = 12 ans).
- Après 12 années de pratique au minimum, on doit admettre que les différences dues à la formation initiale ont été compensées tant par l'expérience, par les nombreux cours de formation en emploi (souvent en dehors de l'horaire, organisés par les Etudes pédagogiques) que par tous les recyclages et séminaires

suivis par les stabilisés ces deux dernières années.

- Les stabilisés ont été astreints aux mêmes recyclages que leurs collègues brevetés et qu'ils ont fourni les mêmes efforts de renouvellement de leur enseignement.

- Le règlement de l'enseignement primaire les soumet aux mêmes obligations et leur octroie les mêmes droits qu'à leurs homologues.

- Ils fournissent les mêmes prestations que leurs collègues brevetés et sont inspectés selon les mêmes critères par les mêmes inspecteurs.

- La seule différence reste celle du salaire.

- Dans les bâtiments scolaires, ni les enfants, ni les parents, ni même les jeunes collègues ne sont au courant de deux catégories d'enseignants, l'une moins payée quoique fournissant les mêmes prestations.

- L'accès à la profession est exclu par une voie autre que celle des Etudes pédagogiques, de ce fait les stabilisés en place ne sont pas une menace pour les brevetés, mais doivent être considérés comme des collègues à part entière fonctionnant à satisfaction.

- Les stabilisés des disciplines spéciales (couture en particulier) ont la même formation que d'autres collègues mais doivent leur situation différente à des questions d'âge au moment de l'engagement.

A travail égal, salaire égal

En conformité avec le vote exprimé par ses membres, la SPG demande au Département de l'instruction publique

- d'appliquer la règle une fonction-une classe;
- d'admettre le principe d'une seule catégorie d'instituteurs enfantins et primaires ayant les mêmes droits, les mêmes devoirs;
- de supprimer toute discrimination en les regroupant dans une seule classe de traitements:

- d'entreprendre dans ce sens les modifications de lois ou de règlements nécessaires;
- de faire bénéficier les suppléants stabilisés des disciplines spéciales des mêmes mesures, c'est-à-dire d'aligner leurs salaires sur ceux des maîtres de disciplines spéciales brevetés.

Historique

En 1963, l'école genevoise n'était plus en mesure de former le nombre d'enseignants qu'exigeait l'expansion démographique, aussi dut-elle faire appel à des enseignants recrutés dans d'autres cantons et à l'étranger (France-Belgique), ceci après avoir publié des offres d'emploi dans les journaux.

Parmi les postulants engagés pendant cette période se trouvaient quelques personnes n'ayant pas les qualifications nécessaires. Ces dernières, à quelques rares exceptions près, ne sont plus en poste actuellement, celles qui restent en service à ce jour sont, en général, titulaires d'un diplôme d'enseignement. Mais ce diplôme n'est pas reconnu par les autorités scolaires de Genève pour une nomination (250/1700 environ).

Il faut souligner que sans cet apport d'enseignants, la DEP aurait eu à faire face à une crise grave: classes surchargées, d'où baisse de la qualité de l'enseignement.

Il est important pour nous, instituteurs, de dénoncer par ce mémoire l'injustice commise à l'égard de nos collègues stabilisés en ce qui concerne leurs traitements.

L'Etat en les engageant les a jugés capables de mener à bien leur tâche. Par leur fidélité et leur comportement, ils ont prouvé que cette confiance était justifiée. Nous estimons que la discrimination entre stabilisés et brevetés n'a plus sa raison d'être. Elle est démoralisante parce que ressentie comme une injustice: les salaires sont inférieurs.

L'étiquette «stabilisés» défavorise: peu de stabilisés se trouvent aux postes de res-

ponsabilité: maîtres principaux, inspecteurs, détachés méthodologiques, etc. Quand ils sont sollicités pour ces fonctions, les stabilisés ont également des salaires inférieurs à ceux de leurs collègues brevetés.

N'oublions pas que par leur formation la plupart de nos collègues concernés possédaient avant d'arriver à Genève, plusieurs années de pratique: ils ont donc constitué un apport valable et peu coûteux pour l'Etat de Genève. Est-il juste, voire correct de continuer à faire des économies à leurs dépens?

Pour les années 1967 à 1972, nous avons fait une évaluation approximative et nous avons constaté que l'Etat a réalisé jusqu'à Fr. 1 000 000.— d'économie par année; après l'évaluation de la fonction publique et la stabilisation des suppléants l'économie a atteint environ Fr. 600 000.— par an, de 1972 à aujourd'hui.

Ces évaluations ont été calculées sur une différence approximative de salaire de Fr. 200.— par mois (ce qui est au-dessous de la réalité puisqu'il y eut jusqu'à Fr. 500.— d'écart).

En conséquence, la SPG demande au DIP qui fut heureux de pouvoir résoudre les problèmes de pénurie grâce aux enseignants stabilisés

- de reconnaître: la qualité du travail fourni par ces maîtres, leur fidélité à l'enseignement genevois;
- de considérer: ces éléments comme justifiant largement l'égalité de salaires entre tous les enseignants, stabilisés et brevetés.

A TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL

Société pédagogique genevoise

Ce document a été transmis au Département de l'instruction publique et à la députée qui s'est chargée d'introduire la nouvelle loi.

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

NOUVEAU:

Centre d'accueil Jolimont - Elevage du Lichen bleu
Maurice Jobin, 2726 Saignelégier, tél. 039/51 13 75

Endroit idéal pour semaines de ski

Camps d'étude - Séminaires

Semaines hors-cadre, rencontres - 30 lits -
Séjour-solarium

(Héberge aussi les petits animaux)

1067 m. - Vue panoramique - Confort

CAFÉ-ROMAND

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

St-François

Lausanne

L. Péclat

ÉCOLE VINET LAUSANNE

Rue de l'Ecole-Supérieure 2 — Tél. (021) 22 44 70

- Collège secondaire, attentif à chacun
- Raccord possible aux gymnases officiels

GYMNASE de culture générale

«Educateur» an 1

NUMÉRO 3

Savez-vous que vous êtes en train de lire le dernier numéro de l'«Educateur» «ancienne formule»?

Le numéro 4 sera très différent. Ceci pour les lecteurs qui «oublient» de lire le début de notre journal. En effet notre rédacteur romand a déjà donné des renseignements précis à ce sujet.

Le «nouvel» «Educateur» sera plus «jeune», plus «mobile», il sera, si vous jouez le jeu, encore plus votre journal...

Plus je regarde cette énorme corniche de neige qui déborde largement du toit du collège des Bayards (où je me trouve au moment où je me permets un moment de réflexion pendant cette semaine de ski des classes préprofessionnelles de Marin) et plus je me dis qu'un journal, c'est vraiment quelque chose d'extraordinaire.

Puisque ce numéro 3 «en gestation» aux Bayards y reviendra car j'aperçois de la lumière dans la classe de Claude Tharin, notre collègue «langue II» romand...

Je pense aussi aux sept rédacteurs cantonaux, installés vraisemblablement chez eux. En train de mettre «leur» rubrique au point. Le stress quotidien nous empêche souvent de considérer les choses «autrement».

Or cette semaine marque la fin d'un style bien défini. Depuis de nombreuses années, nous recevons le «même» «Educateur». Quelques détails changeaient, certes. Mais

le format, le papier, la présentation générale subsistaient.

Et je mets la dernière main à ce dernier numéro dans une situation absolument inhabituelle. Peut-être doit-on y voir un signe annonçant de façon impérative un grand chambardement!

Car il faudra que nous changions nos habitudes, nos réflexes. Il faudra que les rédacteurs et les lecteurs «conscients» prévoient une nouvelle forme, un nouvel état d'esprit. Cette transition se fera plus ou moins rapidement, plus ou moins sensiblement. Mais il faudra «y passer».

Cette mutation occasionnera certainement un surcroît de travail aussi bien au niveau cantonal que romand. Nous vous prions d'excuser quelques maladresses d'enfance!

Photographes (amateurs ou pro's)

Caricaturistes (féroces ou aimables)

Poètes (classique, moderne ou antique)

Poètes des petites annonces

Reporters sportifs, culturels ou syndicaux

AU TRAVAIL!

L'«Educateur» nouvelle formule vous attend au virage. Sachons et sachez le prendre avec élégance, entrain et un humour très conscientieux!

J.-P. Buri

nière révision du contrat de travail dans CO a pris... 25 ans et la commission d'experts actuellement au travail sur le problèmes de l'assurance maladie siège depuis plus de dix ans...) est un handicap certain.

Une initiative populaire a l'avantage de poser un débat au niveau national et de créer des conditions favorables à des changements. L'initiative lancée par l'USS (et le PSS) en matière de vacances a permis d'améliorer presque immédiatement le régime des vacances dans les conventions collectives et les statuts de la fonction publique.

Or il est urgent de lutter pour une meilleure protection contre les licenciements. Entre 1973 et 1976, plus de 300000 places de travail ont été perdues en Suisse. Le marché du travail «parallèle» a été créé, marché où règnent la précarité et l'insécurité: recours à la sous-traitance, aux intérimaires, au travail à domicile.

Les prédictions des économistes pour le second semestre 1981 ne sont guère optimistes.

Dans ce numéro 3 de l'«Educateur», rappelons encore le contenu du début de l'initiative. La Constitution fédérale serait modifiée de la manière suivante:

Article 34 octies

- La Confédération édicte des prescriptions sur la protection des travailleurs contre les licenciements, en s'inspirant en particulier des principes suivants:
 - L'employeur doit, si le travailleur le demande, motiver le licenciement par écrit.

● COMMENTAIRE

Elément nouveau: l'introduction pour l'employeur de motiver le licenciement. Question de dignité de la personne.

Cette formulation écrite du motif crée une situation claire au moment où le travailleur envisagerait d'entamer une procédure judiciaire. En effet, cette demande de formulation écrite n'intervient que si le travailleur l'exige.

Au cas où ce dernier renonce à contester son licenciement, il ne demandera pas de justification.

Dans le prochain numéro, nous étudierons la lettre b qui traite des dispositions à prendre en cas de licenciement injustifié.

J.-P. Buri

Protection des travailleurs contre les licenciements

CONSTAT INITIAL

Le fait que le SAE-SPN est un syndicat autonome nous permet de soutenir toute initiative visant à l'amélioration des conditions de travail de tous les travailleurs, qu'ils soient du secteur privé ou public...

Le fait que cette initiative émane de la CSC (Confédération chrétienne des syndicats chrétiens de la Suisse) et non pas de la toute puissante USS (?) nous apparaît dans ce cas précis comme étant un élément secondaire... d'appréciation.

Nous ne voulons en aucun cas mêler politique et syndicat, même si parfois cette initiative est suspecte dans certains milieux,

suspectée de diviser la gauche. Il s'agit à notre avis d'un autre débat, voire d'un autre combat.

VOIE PARLEMENTAIRE OU INITIATIVE POPULAIRE?

Comme la CSC, nous pensons que la création d'une commission d'experts chargée d'étudier le problème difficile et urgent des dispositions du Code des obligations relatives au contrat de travail est intéressante.

Toutefois, la vitesse extrêmement lente qui «anime» ce type de commission (la der-

Dernière minute

Nomination

Toutes nos félicitations à notre collègue André Aubry, titulaire d'une classe préprofessionnelle à Peseux, pour sa nomination en qualité d'inspecteur des écoles au degré primaire.

Le SAE-SPN aurait accueilli la nomination d'une collègue avec satisfaction mais le choix de l'autorité en la personne de notre collègue Aubry est très bien accueilli car pendant de nombreuses années il fut membre de la SPN-VPOD.

Député au Grand Conseil du district de Boudry, notre collègue avait failli devenir conseiller d'Etat lors de la désignation du candidat socialiste remplaçant René Meylan.

André Aubry sera inspecteur des classes du district de Neuchâtel. M. Robert Dukert fera connaissance des «ex-collègues» du nouvel inspecteur.

Nous souhaitons beaucoup de satisfaction à nos deux «ex-collègues» dans l'exercice de leur fonction.

J.-P. Buri

Grand Conseil

Une très longue liste d'amendements a été déposée quant au statut des fonctionnaires gavrant le budget de l'Etat.

Ce fait a provoqué le renvoi des débats à mercredi de sorte que le délai ultime sera dépassé. Rendez-vous au prochain numéro.

J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Fin d'Epagnier 4,
2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

Pour une annonce

dans l'«Educateur»

une seule adresse :

**Imprimerie
Corbaz S.A.**

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Jura

ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS PRIMAIRE

Assemblée des délégués

Jean-Jacques Maspéro, président de la SPR, Elisabeth Queloz et Pierre Ielmi, membres du comité central du SEJ, et seize délégués, ont participé, le 9 décembre, à Glovelier, à l'assemblée des délégués de l'Association des enseignants primaires, présidée par Hugues Plomb. Nos collègues se sont recueillis un instant pour honorer la mémoire de Josiane Claude, décédée dans un tragique accident de la circulation.

Après la présentation, par René Joray, de la proposition du CC/SEJ d'affecter le fonds de la caisse de compensation à la constitution d'un fonds destiné à aider des collègues dans le besoin et à alimenter des œuvres en rapport avec l'enfance, l'assemblée accepta cette proposition à l'unanimité.

Président de l'AEP depuis mai dernier, Hugues Plomb a rendu hommage à Pierre Ielmi, qui l'avait précédé à ce poste dès la création de l'association.

Abordant le problème de l'introduction de l'allemand en 4^e année, Hugues Plomb définit les intentions du département, les exigences présentées par l'AEP et le constat de la résistance farouche des enseignants qui s'opposent à l'inscription au plan d'étude de cette nouvelle matière.

En ce qui concerne les classes à degrés multiples, le président rappelle les contacts qui ont eu lieu entre l'AEP et les maîtres concernés, la création sur le plan cantonal d'une commission chargée de présenter des propositions concrètes pour les classes à plusieurs degrés, et enfin le colloque de l'IRDP, à Porrentruy, qui a permis d'apporter un soutien supplémentaire aux CDM.

Du côté de l'audio-visuel, la conclusion du comité de l'AEP rejoint celle du CC/SEJ, qui consiste à développer d'abord le CIP sur le plan cantonal, puis à introduire dans ce cadre le développement de l'audio-visuel.

De la discussion qui suivit, retenons quelques idées ou affirmations émises, qui pourraient refléter la majorité de la pensée des délégués :

- dans l'enseignement de l'allemand en 4^e année, les maîtres primaires doivent faire preuve d'une grande fermeté;
- on pourrait proposer l'introduction de cette discipline dès la 5^e année, ce qui revaloriserait l'école primaire;
- l'expérimentation de l'allemand en 4^e année prouverait la complexité des structures de l'école jurassienne, ce qui pourrait avoir pour effet de hâter la

réforme demandée depuis tant d'années.

Concernant les CDM, retenons :

- des améliorations sensibles sont enregistrées principalement par la création d'une commission de douze personnes chargée de présenter des propositions concrètes;
- les maîtres de CDM préconisent un changement radical en ce qui concerne le recyclage futur des enseignants dans le domaine du français, l'expérience faite avec l'introduction de la mathématique ne devant plus se renouveler.

Après l'acceptation du budget 1981, les délégués ont entendu Hugues Plomb présenter le programme d'activité de son comité : français renouvelé et ensemble des autres programmes renouvelés, recyclage en général, relations parents-associations d'enseignants, structures de l'école jurassienne, poursuite de la discussion au sujet de l'allemand, animation des sections, développement des liens avec la SPR, développement de l'information, tout ceci dans un esprit de grande ouverture, afin de fournir à chacun la possibilité de s'exprimer largement. En conclusion, la mission principale de l'Association des enseignants primaires est de veiller à faire évoluer l'école primaire vers une école de valeur pour le bien de tous les élèves.

Et les fermetures de classes ?

Pierre Ielmi a orienté les délégués sur le problème des fermetures de classes et la position du comité central sur ce sujet :

- il n'existe actuellement aucune possibilité de reclassement;
- le CC/SEJ tente d'obtenir pour les collègues concernés des indemnités de licenciement;
- le CC/SEJ tentera de faire valoir l'idée «que seule la classe laissée dans un village peut garantir sa survie»;

— notre syndicat accorde en ce moment son soutien à l'un de ses membres qui intente un procès au Gouvernement en argumentant que «toute nomination provisoire en vue d'une non-réélection en cours de période est absolument illégale». Si cette règle ne devait pas être acceptée sur le plan cantonal, le CC se réserve d'ores et déjà le droit de faire recours auprès du Tribunal fédéral.

Les écoles privées

Autre sujet d'intérêt: les écoles privées dont le statut doit être étudié avec sérieux par l'AEP. Ces écoles peuvent en effet représenter un risque face à l'école primaire en exerçant un véritable pompage d'élèves. Il est constaté que seule l'école primaire subit les effets de la dénatalité, les maîtres de 4^e fournissant toujours le même effectif à l'école secondaire. Il est absolument nécessaire de faire prendre conscience à la classe patronale qu'elle doit cesser d'exercer une discrimination aux dépens des élèves de l'école primaire.

Plusieurs critiques furent encore émises à propos des cours de recyclage et des programmes généralement trop chargés.

S'exprimant à son tour, Jean-Jacques Maspéro informa les participants que des possibilités de remplacement existaient dans le canton de Vaud. Il dit sa satisfaction d'avoir rencontré des collègues remplis de la volonté d'agir.

A. Babey (d'après p.-v. de Claude Frey)

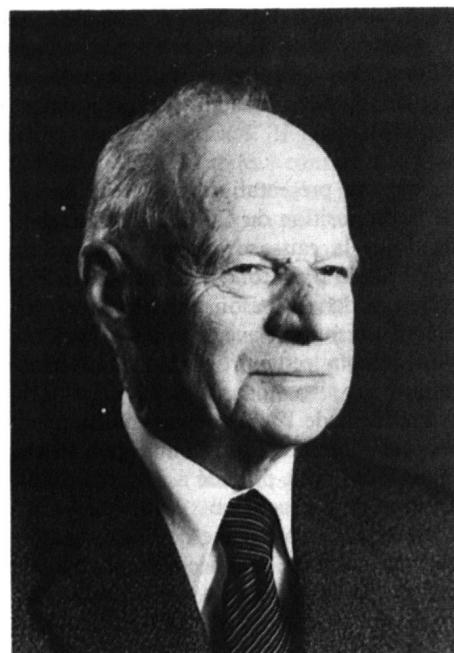
Plusieurs classes jurassiennes se distinguent

Le concours de contes et comptines lancé par la Radio éducative de la Radio romande au printemps dernier a connu un grand succès, puisque 131 travaux ont été présentés au jury qui a proclamé les résultats le 7 janvier dernier.

Les deux premiers prix sont allés à deux classes jurassiennes, soit la classe 8a du Collège Thurmann, à Porrentruy, pour le «Conte de la Vouivre», et la classe 5^e A de l'Ecole secondaire du Val-Terbi, à Vicques, pour «La Nuit de Noël du Boulanger». Sur les six autres travaux qui ont retenu l'attention du jury, trois proviennent également de classes jurassiennes: la classe 8a Ma du Collège Stockmar, à Porrentruy, l'Ecole secondaire de Saignelégier, et la classe 8e cb du Collège Stockmar, à Porrentruy. Nos félicitations aux lauréats et à leurs maîtres.

† Edmond Guéniat

Figure de proue de la pédagogie jurassienne, humaniste, docteur ès sciences, ancien directeur de l'Ecole normale des instituteurs à Porrentruy, président de l'Association des enseignants retraités du SEJ, Edmond Guéniat est décédé à Delémont, dans sa 77^e année après quelques mois de maladie. Nous publions ci-dessous le texte intégral de l'hommage rendu à la mémoire de notre éminent collègue, lors de ses obsèques, par M. Pierre Paupé, président de la Commission des écoles normales du Jura.



Fils d'instituteur et d'institutrice

Issu d'une lignée de pédagogues, fils d'instituteur et d'institutrice, Edmond Guéniat était né à Soyhières, en 1904, mais a passé sa jeunesse à Delémont où il effectua ses classes primaires et ses années de collège. À 19 ans, il obtint avec brio sa maturité scientifique à l'Ecole cantonale de Porrentruy. Il poursuivit ses études à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, avec stage à l'Université de Munich. Il a 23 ans lorsqu'il décroche sa licence ès sciences, accompagné du diplôme fédéral de maître de sciences naturelles dans l'enseignement secondaire supérieur. Nous sommes en 1927 et les postes sont rares, même ceux d'assistants. Son seul désir est de rester dans son cher Jura. Il a la joie et la satisfaction d'être nommé, la même année, en qualité de maître de sciences à l'Ecole d'agriculture du Jura, qui vient de quitter Porrentruy pour s'établir à Courtemelon. C'est le début d'une carrière pédagogique enthousiaste, mais aussi la poursuite rigoureuse d'études scientifiques qui lui vaudront, quelques années plus tard, de décrocher son titre de docteur ès sciences après présentation d'une thèse sur les taupins, insectes nuisibles qui éprouvaient l'agriculture jurassienne.

Dans le rapport de cette école, présenté en 1930, il déclarait notamment: «Apprendre au paysan à connaître mieux sa terre doit être une des premières tâches d'une école d'agriculture. Nous croyons que le paysan aimera davantage sa terre en la connaissant mieux.» Et ce sera l'orientation qu'il donnera à son enseignement des sciences naturelles aux jeunes agriculteurs tout en poursuivant ses recherches scientifiques. C'est à Courtemelon, au contact rude de la terre, vivant au rythme des saisons qu'il acquerra cette stabilité et cette assurance sereine qui émerveilleront constamment ses collaborateurs et élèves. Il avait pris conscience que c'est d'abord avec ses doigts et non pas avec son esprit ou son intelligence que l'homme prend conscience des choses et de la vie.

Il dira plus tard que c'est dans cette école d'agriculture qu'il apprendra trois choses au moins:

- la première, c'est qu'il ne faut s'attendre qu'à soi seul;
- la deuxième, c'est que, dans la vie, lorsqu'on hésite entre deux chemins, il faut toujours choisir le plus difficile;
- la troisième, c'est que rien ne se crée sans l'enthousiasme.

Il n'a que 27 ans, mais le ton est donné. Toute sa vie il sera fidèle à ces grands principes qu'il s'efforcera d'inculquer aux jeunes gens qui lui seront confiés.

Un maître aux principes chrétiens

En automne 1931, il est nommé au Progymnase de l'Ecole cantonale de Porrentruy. Quelques mois plus tard, il devient professeur de chimie et de sciences naturelles au gymnase. Un des rêves de sa vie se réalise: devenir maître de sciences dans cette haute école dont il a conservé un merveilleux souvenir. C'est sa grande période d'homme scientifique et de chercheur. Il est notamment responsable de collections scientifiques, conservateur du Jardin botanique. Il publie nombre d'études remarquées sur le sol jurassien, la protection de la nature en Ajoie, les migrations d'oiseaux, les sondages houillers de Buix, etc.

Son sérieux et sa rigueur scientifique forcent l'admiration. Mais son sens de l'humain et son souci de la vie sociale l'inciteront à mettre sur pied le Corps de jeunesse de l'Ecole cantonale et à devenir l'initiateur de l'Amicale des anciens élèves de cette école.

Mais c'est à l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy, dont il sera le distingué et compétent directeur durant 23 ans, soit de 1948 à 1971, qu'il donnera toute la mesure de son humanisme et de sa foi dans l'homme et l'éducation.

Répondant à un appel intérieur d'origine chromosomique, comme il aimera à le dire lui-même plus tard, Edmond Guéniat, ce fils d'instituteur et de maîtresse d'application se voudra désormais corps et âme à la formation et à la préparation des futurs régents du Jura.

Fidèle au vieux principe selon lequel, «Science sans conscience n'est que ruine de l'âme», ce maître aux principes chrétiens profonds qui guideront toute sa vie, ne cessera d'insister sur le fait qu'une tête bien faite vaut mieux qu'une tête bien pleine. C'est pourquoi son souci constant sera de former des hommes, davantage des éducateurs conscients de leur admirable mission. Car pour Edmond Guéniat, éduquer, ce n'est pas seulement inculquer la connaissance, la science et le savoir, mais c'est aussi et surtout inoculer le savoir apprendre et le savoir être. Apôtre des précurseurs de l'Education nouvelle, il porte d'emblée

l'accent sur la pratique professionnelle à laquelle il accorde une importance et une attention toute spéciale. C'est ainsi qu'il réformerà le plan d'études des écoles normales du Jura, séparant de façon assez nette la phase des acquisitions de culture générale et celle de la formation pédagogique et professionnelle.

Pas d'éducation sans finalité

Exempt de toute démagogie, il maîtrisera avec une compétence toute particulière l'évolution des méthodes pédagogiques et sera durant 23 ans le «patron» de l'Ecole normale, comme aimeront à l'appeler ses élèves. Avec son collègue et ami Georges Cramatte, il rédigera le fameux rapport de la Société pédagogique jurassienne de 1952, intitulé «Application des méthodes nouvelles à l'Ecole primaire», rapport qui fera autorité en la matière et qui servira de manuel pédagogique pour des générations d'enseignants. Il insistera sur l'importance des finalités en rappelant que «l'éducateur qui se refuserait à prendre nettement conscience du but supérieur assigné à son activité ferait figure d'un explorateur sans boussole». «Il n'y a pas d'éducation sans finalité. L'éducation nouvelle veut former la personne humaine dans sa totalité en favorisant l'éclosion harmonieuse de ses forces physiques, intellectuelles et morales; elle veut l'homme libre, mais responsable; elle prépare son intégration à la vie sociale.» Quel programme exaltant! Il s'emploiera à le réaliser pleinement.

A côté de ses tâches et obligations ordinaires, il s'attachera à la réalisation de deux grands projets: la construction d'une nouvelle école normale et la création de la Communauté d'élèves de l'Ecole normale.

Il lui faudra près de 20 années de lutte pour arracher aux autorités d'abord, puis au peuple, la décision de construction de la nouvelle structure bâtie que l'on admire aujourd'hui sur la colline du Banné et qui constituera, pour les générations à venir, le foyer de culture et de formation des enseignants jurassiens.

L'œuvre est en voie d'achèvement lorsqu'il prendra sa retraite en 1971, quelques semaines seulement avant le transfert de l'école dans le nouveau bâtiment.

Mais le témoignage le plus précieux de son attachement à la jeunesse et à la liberté de l'homme sera la Communauté d'élèves de l'Ecole normale, communauté organisée selon les principes démocratiques les plus avancés, un organisme d'autogestion avant l'heure — nous sommes en 1958 — véritable révolution pour l'époque. Cette réalisation d'avant-garde ne fera certes pas d'emblée l'unanimité, approuvée sans réserve qu'elle fut par certains, accueillie avec scepticisme par d'autres. Pourtant,

elle fera école et nombre d'établissements copieront ce modèle, en Suisse et à l'étranger. Elle sera l'objet d'une publication spéciale de la revue pédagogique française «L'Ecole nouvelle» dont le distingué directeur Roger Cousinet dira, dans son avant-propos consacré à la Communauté de l'Ecole normale de Porrentruy: «Patientement et courageusement, M. Guéniat a travaillé en pleine vie, et son expérience, combien instructive, peut être répétée, contrôlée, par tous ses collègues, en tout pays.»

«L'Ecole normale m'a humanisé»

Cette communauté d'élèves sera d'ailleurs le banc d'essai pour ne pas dire la rampe de lancement de plusieurs des personnalités qui assument aujourd'hui d'importantes responsabilités dans notre jeune République et Canton du Jura.

L'année suivante, en 1959, il était encore le promoteur et l'initiateur principal de l'Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale de Porrentruy qui permettra aux anciens de se retrouver dans la joie et l'amitié. Cet attachement et cet intérêt pour la jeunesse, cette foi dans les vertus de l'éducation et cette confiance dans l'enthousiasme, il les répétera dans son testament pédagogique lorsqu'il dira, le jour de sa mise en retraite, en 1971, en s'adressant à ses élèves: «Si, dans ma carrière, l'Ecole d'agriculture m'a révélé le respect que l'on doit à ceux qui cultivent notre terre, si l'Ecole cantonale m'a permis un déploiement intellectuel mis au service de futurs universitaires, l'Ecole normale, elle, m'a humanisé, et vous y êtes pour beaucoup. Si l'on me demandait ce que j'ai fait de mieux dans ma carrière, je n'hésiterais pas à répondre: c'est d'avoir créé un climat et un terrain favorable à la naissance, puis à l'existence d'une communauté. Or sans vous cette communauté serait lettre morte. Vous avez donc été ce que je considère une bonne chose dans ma vie.»

Durant ces 23 années de direction de l'Ecole normale, M. Guéniat déploya une activité débordante, tant par son travail de réforme que par sa participation à d'innombrables congrès et conférences d'enseignants et de responsables de la formation d'enseignants et ses nombreuses publications pédagogiques.

Il fut entre autres, membre du comité central de la SIB, président de la SPJ et, à ce titre, responsable de l'organisation du Congrès pédagogique jurassien de 1956, président de la 135^e Session de la Société helvétique des sciences naturelles tenue en 1955 à Porrentruy. Partout, il impressionne par son attention scrupuleuse au détail, sa droiture sans faille, son humanisme et son

inlassable disponibilité. Ce fut tout particulièrement le cas en sa qualité de président central de la Société jurassienne d'émulation et de l'Union des chanteurs d'Ajoie. Dès 1972, il poursuivra une fructueuse activité depuis son nouveau port d'attache de Delémont. Il sera notamment le dynamique président de la Société des Amis du Musée jurassien, s'occupant à rapatrier des collections dispersées. En patriote jurassien qu'il fut toute sa vie, il suivra avec attention la mise en place des institutions du nouveau canton. Malgré l'inquiétude momentanée et profonde que lui valurent certaines décisions de l'Assemblée constituante en matière de formation des enseignants du Jura, il s'apercevra bientôt et réalisera avec joie que ses efforts avaient doté notre coin de pays d'un instrument bâti qui pourra bientôt démontrer, dans sa plénitude, la justesse de ses vues et le réalisme de son combat.

Un homme exceptionnel

Mais si Edmond Guéniat déploya une activité débordante, il n'en fut pas moins un époux attentionné et un père modèle et exemplaire. Il avait une conception admirable de la famille et de la vie de famille.

Chère Mme Guéniat, en ces heures de cruelle séparation, il vous reste la joie

d'avoir partagé la vie d'un homme exceptionnel, de bonté, de justice et d'amour.

Vous l'avez admirablement secondé dans toutes ses œuvres. Vous fûtes pour lui ce soutien irremplaçable, cette épouse merveilleuse, la plus admirable des épouses et mamans comme il aimait lui-même à le proclamer. «La femme courageuse fait la joie de son mari et il possède le bonheur tout au long de sa vie», dit le «Livre de la Sagesse». Vous fûtes, Madame, pleinement de cette trempe et nous vous en sommes reconnaissants.

Et vous, ses enfants, qui pleurez un père irremplaçable, vous avez la joie du souvenir d'un papa exigeant mais indulgent, dont vous avez partagé les joies et les peines tout en appréciant la richesse d'un cœur à nul autre pareil.

L'épouse et les enfants sont certes les premières victimes des surcroûts de travail d'un homme pareillement engagé. Nous savons combien de journées de loisirs et de vacances nous vous avons volées. Pour cela et pour le tout nous vous disons merci.

Au nom des autorités cantonales de la République et Canton du Jura, de son Département de l'éducation et des affaires sociales plus spécialement, de la Commission et du Collège des maîtres des écoles normales de Porrentruy, de l'Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale de Porrentruy, nous vous adressons, Madame et chère famille, nos plus sincères condoléances.

ces et l'assurance de notre vive sympathie.

Avec Edmond Guéniat, votre cher époux et papa, le Jura perd l'un de ses enfants les plus illustres, l'école jurassienne l'un de ses pédagogues les plus éminents.

Edmond Guéniat n'est plus de ce monde. Un grand homme a disparu; mais physiquement seulement. La voie est tracée et le message demeure. Nous possédons pour longtemps son témoignage d'honnêteté, de foi en l'homme perfectible, d'enthousiasme et de joie au travail.

A jamais son souvenir est gravé dans nos cœurs. Et maintenant que sa voix s'est tuée, la réflexion n'en est que plus profonde. Qu'il repose en paix dans cette terre jurassienne qu'il a si fidèlement servie. Dans ce cimetière de Delémont, nous reviendrons. Dans un dialogue désormais muet, nous converserons avec cette âme forte pour lui redire merci de tout ce qu'il nous a donné et il nous a tant donné pour raviver la flamme du souvenir; pour fortifier en nous la vertu de fidélité, qui pourtant jamais n'égalera la sienne.

Pierre Paupé

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Jura bernois

SIPRI-BE

A la suite de la démission de M^{me} Denise Wermeille, de Bienne, de la commission SIPRI-BE (Examen de la situation de l'école primaire), pour des raisons professionnelles, la SEJB invite les collègues intéressées à contacter au plus vite Jacques Paroz, rue Agassiz 10, 2610 St-Imier (tél. 039/41 33 04; école: tél. 039/41 21 62).

Cette commission effectue un travail très intéressant devant aboutir à une amélioration de la situation de l'école primaire en Suisse. Il s'agit d'une commission officielle et les frais éventuels de remplacement sont pris en charge par la DIP.

Pour remplacer M^{me} Wermeille, il faudrait une institutrice de langue française comprenant bien l'allemand (séances en allemand).

Yves Monnin, secrétaire SEJB

Nouvelles du Centre de perfectionnement

Regards sur l'année 1980

	Cours	Participants
Formation d'animateurs et expérimentation	29	298
Cours romands	3	7
Branches à option	5	43
Recyclage à caractère obligatoire	55	998
Formation continue et recyclage à caractère facultatif	134	1395
Cours organisés à l'intention des directeurs d'école et présidents ou délégués de commission d'école et cadres de l'enseignement	3	37
Session d'été	12	136
Groupes de travail	8	73
Séminaires	4	60
Total	253	3047

Récapitulation

Cours organisés: 253 (81,08 %); 3047 participants (96,27 %).

Cours non organisés: 59 (18,92 %); 118 inscriptions (3,83 %).

Analyse

1. Les enseignants du Jura bernois et de Bienne ont magnifiquement répondu à l'offre de cours du Centre comme le démontrent les statistiques comparatives suivantes:

Année	Cours	Participants
1976	299	3531
1977	265	4073
1978	255	3763

Jura bernois et Bienne :

1979	209	2922
1980	253	3047

2. Le séminaire intitulé «La conception globale de l'enseignement dans le canton» organisé à l'intention des directeurs d'école et présidents de commission et animé par M. H.-L.

«Educateur»: thèmes communs en 1981

Comme par le passé, des thèmes communs seront abordés par les différentes sections de la SPR dans l'«Educateur». Ils permettront de se faire une idée des différences entre les cantons romands.

Les thèmes traités en 1981 seront :

Les écoles privées (8 mai 1981).

Procédures d'engagement et de licencement des enseignants (18 septembre 1981).

Le rôle de l'inspecteur (27 novembre 1981).

Le CC/SEJB invite les collègues qui seraient intéressés par la présentation de l'un ou l'autre de ces thèmes à prendre contact le plus vite possible avec Yves Monnin, secrétaire SEJB, Brunngasse 16, 3011 Berne (tél. 031/22 34 16). Ils pourront obtenir tous les renseignements nécessaires quant au découpage, à la présentation et aux délais imposés.

Yves Monnin, secrétaire SEJB.

Favre, directeur de l'Instruction publique, a soulevé un très grand intérêt. Une rencontre régulière des participants est prévue chaque année.

3. En octobre a commencé le début du recyclage de l'enseignement renouvelé du français destiné aux enseignants qui auront une classe de 1^e année primaire au début de l'année scolaire 1982-1983. Afin de permettre aux enseignants d'assimiler tranquillement le nouveau programme romand proposé, le recyclage est réparti sur deux années à raison de 20-25 après-midi par année.

4. Le groupe de travail institué a préparé l'organisation d'un premier cours semestriel prévu dès l'automne 1981.

5. Les cours organisés pendant les vacances d'été ont de la peine à recueillir un nombre suffisant d'inscriptions à l'exception des cours d'éducation physique, de flore et quelques cours consacrés aux activités créatrices manuelles. Les périodes de vacances différentes d'une région à l'autre peuvent expliquer en partie ce résultat.

6. La commission du Centre s'est réunie quatre fois en séance plénière; elle a examiné plus particulièrement :

- le programme des cours 1981;
- le budget 1981;
- les objectifs du cours semestriel;
- les problèmes posés par l'introduction généralisée de l'enseignement renouvelé du français;
- le rapport du groupe d'étude concernant la planification de la phase complémentaire de la formation des instituteurs.

7. Le Centre s'efforce — avec toute la patience nécessaire — d'offrir aux enseignants la possibilité réelle de bénéficier d'une véritable formation continue et répartie dans le temps. On peut constater les liens étroits et constants qui doivent exister entre :
- la recherche;
 - la documentation;
 - l'expérimentation;
 - le perfectionnement;
 - l'évaluation.

Français: première observation.

Il est intéressant d'extraire de l'évaluation menée par le coordinateur responsable de l'observation, M. P.-A. Chopard, les passages suivants :

« Il y a lieu de tenir compte des observations et des suggestions des participants pour adapter le détail de la démarche. A cet égard, et dans une perspective dynamique, nous pouvons remarquer que plusieurs points, qui reviennent souvent dans les commentaires des participants, méritent une attention particulière :

1. la cadence des séances du premier trimestre a été jugée trop serrée par plus d'un participant;
2. l'articulation des séances dites de théorie et des séances en sous-groupes n'a pas été ressentie toujours très positivement : si les cours

dactylographiés sont appréciés, la façon et le cadre où les commentaires du cours sont transmis ont suscité quelques critiques ;

3. certaines préoccupations importantes, manifestées par des questions lors de la journée initiale n'ont pas encore reçu de réponses, de l'avis de certains;
4. le dévouement et les efforts des animatrices(teurs) sont généralement reconnus, mais on insiste beaucoup sur la nécessité de pouvoir se référer à des classes-témoins.

L'allègement du nombre des séances, avec mise en réserve pour la période d'appui et la décentralisation des séances d'étude dans les sous-groupes pourront remédier aux points 1. et 2.

Quant aux points 3. et 4., soyez certains que nous sommes là pour partager vos soucis et appuyer les désiderata qui vont dans le sens d'une amélioration des chances de l'entreprise où nous sommes engagés. »

Inscriptions aux cours 1981

Si vous avez laissé passer le délai du 15 janvier, vous pouvez encore envoyer sans délai vos inscriptions au secrétariat du Centre.

Le directeur:

W. Jeanneret.

Cours et manifestations du mois de mars 1981

- 1.13.2. **Mathématique.** Formation d'animateurs pour les 7^e, 8^e et 9^e années - classes expérimentales (CIM) (suite, cours 1.13.2. de 1980). MM. M. Ferrario et Ch. Félix. Dès le 5 mars à Moutier. 1.15.1. **Education physique.** — Cours pour experts aux épreuves de fin de scolarité + animateurs des cours cantonaux (IEP). IEP + spécialistes. Le 21 mars à Malleray. 2.3. **Les exigences de la formation professionnelle et les incidences au niveau de l'enseignement primaire et secondaire.** Responsables de l'Ecole des arts et métiers de Vevey et l'Ecole romande des arts graphiques de Lausanne; Centre vaudois de perfectionnement. Le 18 mars à Lausanne. 3.4.1. **Musique instrumentale** (flûte douce et percusion). Mme N. Girod et M. J.-C. Clénin. Dès le 4 mars à Biel. 3.5.1. **Français.** Plusieurs collaborateurs. Dès mars à Biel. 5.10.1. **Environnement.** MM. S. Châtelain et H. Treu. Le 11 mars à Tavannes. 5.11.1/2. **Information et sensibilisation à la nouvelle méthodologie du français.** MM. J.-M. Adatte et P.-A. Chopard. Le 4 mars à Biel, le 11 mars à Moutier. 5.28. **Prévention des accidents III** (USPM JB BR). Dr Muller. En mars à Biel ou environs. 5.39. **Sensibilisation aux aspects de la psychomotricité (ACBMO).** Mme K. Glutz-Weil. Les 11, 18 et 25 mars à St-Imier. 5.60.2. **Etude de thèmes pédagogiques et didactiques. Rencontres.** Plusieurs collaborateurs à désigner. Dès mars à Biel. 5.64.1. **Littérature et cinéma. Problématique de l'adaptation des thèmes littéraires au cinéma.**

Société suisse des professeurs de français. En mars à Montana-Crans. 5.64.5. **La Suisse vue par la littérature française.** Association suisse des romanistes. 26 au 28 mars à Penthes. 5.64.11. **Microélectronique - relations avec la logique et les mathématiques.** Société neuchâteloise des maîtres de mathématiques, de physique et de chimie. 11, 18, 25 mars, 1^{er} avril à Neuchâtel.

Français, qu'en est-il ?

J'ai rencontré M. Jean-Marie Barras, l'un des responsables de l'*«Opération Français»* à Fribourg. L'accueil fut sympathique et M. Barras pensait justement qu'il était temps de faire le point en ce qui concerne le français au niveau des 1^e et 2^e P.

— M. Barras, depuis septembre 1980, on expérimente «Chantepage» dans quelques classes fribourgeoises. Pouvez-vous définir cette méthode?

— «Chantepage» n'est pas une méthode d'apprentissage de la lecture uniquement, mais une méthode d'enseignement de la langue française qui insiste à la fois sur l'expression orale, les productions écrites et même l'orthographe.

— «Chantepage», est-ce une méthode conçue dans le même esprit que «Maîtrise du Français»?

— D'abord, je voudrais préciser que nous utilisons une «version adaptée» de «Chantepage», c'est-à-dire que nous avons avec les enseignantes des classes d'expérimentation, remanié les trois cahiers d'exercices; cahiers qui comportent:

- rappels des prérequis;
- des exercices très variés de lecture;
- l'introduction de l'écriture romande.

Ainsi adaptée, cette version de «Chantepage» se situe davantage dans l'esprit de «Maîtrise du Français» que la version originale.

— Comment l'expérimentation est-elle organisée?

— Elle a lieu dans 33 classes de 1^e P. Les maîtresses des classes d'expérimentation se sont rencontrées quatre fois, de septembre à janvier, dans des rencontres dites générales, où l'on fait le point. Parallèlement, ont lieu les rencontres par groupes réunissant 7 ou 8 enseignantes, rencontres fréquentes sous forme de groupes de travail où se mêlent théorie et pratique, par exemple refonte des cahiers d'exercices.

Enfin, je procède à des visites individuelles qui n'ont rien à voir avec l'inspecteurat; ces visites me permettent de voir à l'intérieur de la classe les résultats de l'expérimentation, elles permettent encore une discussion plus personnelle.

— Selon quels critères avez-vous choisi les maîtresses de ces classes d'expérimentation et quelle est leur formation?

— Dans l'ensemble, ce sont des enseignantes qui portaient un intérêt tout particulier au français.

Leur formation aura duré deux ans. Pendant l'année scolaire 1979-1980, ces ensei-

gnantes ont suivi 30 heures de cours essentiellement théoriques, comportant cependant des exercices pratiques; il s'agit de la théorie de «Maîtrise du Français» et de celle de «Chantepage». Pendant l'année 1980-1981, parallèlement à l'expérimentation, elles suivront également 30 heures de cours.

Le troisième trimestre de recyclage verra la participation de M. Berendonner, professeur de linguistique à l'Université de Fribourg.

— Qui est chargé du recyclage des enseignantes de classes d'expérimentation?

— Ce sont deux institutrices travaillant à mi-temps: Mmes Danielle Thorin et M.-Andrée Richoz; M. Pierre Telley, professeur de méthodologie à l'Ecole normale et moi-même.

— Quelle est votre formation en tant que responsable du recyclage en français?

— Nous avons suivi la même filière ou à peu de chose près. C'est d'abord un grand intérêt personnel pour le français rénové et son enseignement qui nous a amenés dans cette voie; nous avons lu un certain nombre d'ouvrages traitant du problème et suivi des cours aussi bien dans le cadre du perfectionnement fribourgeois qu'à l'extérieur du canton.

— Pouvez-vous annoncer des dates pour le recyclage généralisé des enseignantes des 1^e et 2^e P, la fréquence de ces recyclages et leur forme?

— Ce recyclage est prévu pour l'automne 1981. La partie théorique sera assurée par les responsables cités plus haut et la partie pratique par les institutrices des classes expérimentales. La pratique reposera en partie sur des films vidéo, des montages audio-visuels réalisés dans nos classes fribourgeoises. Le projet de recyclage prévoit deux mercredis après-midi par mois et ceci pendant deux ans.

— Qu'envisagez-vous par la suite pour ces enfants qui vont passer en 2^e P précisément et pour leurs institutrices?

— Actuellement, les enseignantes utilisent «Grammaire pour l'Expression». Ce manuel ne se situe pas exactement dans la ligne de «Maîtrise du Français» mais il est apprécié.

Et puis, ces groupes de travail élaboreront des moyens pour l'enseignement de l'orthographe, plus exactement le vocabulaire base.

— Voilà une solution temporaire et je dirais presque «de secours» pour la 2^e P mais pour les autres degrés, qu'est-ce qu'est prévu?

— Je ne peux pas répondre grand-chose à cette question, ceci étant du ressort du DIP. Je puis vous dire cependant que le Département hésite à planifier le recyclage tant qu'il ne voit pas clair dans les neuf ans de scolarité — y compris les trois ans du cycle — au niveau des moyens d'enseignement, la grammaire surtout posant de sérieux problèmes.

Avant l'ouverture des classes d'expérimentation, un éventail assez large d'enseignants avaient été consultés au sujet du français rénové. Les réponses étaient unanimes: «Oui au renouvellement du français, mais nous voulons des moyens d'enseignement!»

Merci M. Barras!

C'est bien sûr au niveau des moyens d'enseignement que le bâton blesse.

Pourtant, en 1972, les plans d'études ont été acceptés par les Départements.

En 1978, la méthode «Maîtrise du Français» est terminée. Les moyens d'enseignement correspondants sont créés plus tard par les auteurs de la méthode. Donc, ces moyens existent mais ils doivent être soumis à un examen, par exemple. Les moyens d'enseignement du français pour la 2^e P ont été examinés par un groupe d'enseignants mandatés par le CC/SPF. En voici la conclusion:

«Les membres estiment que la démarche pédagogique est bonne mais que le cloisonnement entre les disciplines est trop poussé. On aurait espéré une démarche plus cohérente entre, par exemple, l'orthographe et le vocabulaire.

»Les membres s'étonnent qu'on ne fasse aucune allusion à une activité fondamentale: la lecture.

»Il semble que la lecture et l'expression orale devraient être le point de départ de toutes les autres activités.»

Pour le groupe d'examen
des moyens d'enseignement 2P:
Myriam Repond-Sapin

Quant aux moyens d'enseignement des degrés suivants, c'est COROME qui les examinera dès le mois de février de cette année.

Alors, en attendant le rapport de COROME, faut-il apprécier la sagesse du Département fribourgeois et celle du CC/SPF qui s'accordent pour dire :

« Pas de moyens d'enseignement adéquats, donc pas de recyclage ni horizontal, ni vertical ! »

Pourtant, ne pourrait-on pas déjà sensibiliser les enseignants à cet esprit nouveau de « Maîtrise du Français » comme le suggère la SPF ?

Cette sensibilisation se fait déjà de façon informelle (les cours SFPP, par exemple). Est-ce suffisant ? Ne pourrait-on pas pré-

voir une information officielle concernant le français auprès de tous les enseignants ?

Ne pourrait-on pas prévoir un recyclage vertical, aborder ainsi une à une les différentes disciplines, de la 1^e à la 6^e P, tranquillement ?

Ne serait-ce pas une erreur de taille de passer radicalement de l'ancien programme au nouveau ?

Ne perdons pas de vue que c'est une réforme du français qui est prévue et attendue et non pas une révolution !

Un dernier point d'interrogation en guise de conclusion : veut-on vraiment engager les moyens financiers nécessaires à l'utilisation des moyens établis ou à créer ?

Le débat reste ouvert.

N. Gremaud

Rencontre entre le comité SPF et le GFME

Le 26 janvier, une rencontre a eu lieu entre le Groupement fribourgeois des maîtresses enfantines et le comité SPF.

Le comité du GFME s'occupe aussi bien de problèmes corporatifs que pédagogiques. Il se réunit chaque mois sous la présidence de Mme Béatrice Mollard.

Ses membres sont : Claudine Chaney, Jeannette Macherel, Adèle Thomet, Antoinette Unternehr, Danielle Sudan, Anne-Cécile Clerc, Françoise Sallin, Jacqueline Steinauer, Hélène Chassot, Simone Fasel.

B. Mollard ouvre la séance et présente les membres des comités GFME et SPF.

Myriam Repond, organisatrice de cette rencontre, fait une rétrospective des activités de la SPF durant le trimestre dernier, ce fait part des principaux soucis et projets de la société. Puis, notre présidente en vient au fait : la SPF souhaite une collaboration plus intense avec le GFME. Certains problèmes sont communs, il faut travailler de concert ! Sur le plan pédagogique, la SPF peut soutenir le GFME. M. Repond-Sapin encourage vivement les maîtresses enfantines à s'exprimer par le biais de l'« Educateur ».

Voici, en vrac, les tâches auxquelles doit faire face le comité du GFME, ses problèmes du moment, ses soucis d'avenir.

Le comité du GFME :

- s'est prononcé sur le projet de lois scolaires ;
- se préoccupe des débouchés possibles pour ses membres ;
- intervient chaque fois que c'est nécessaire auprès des communes au niveau salarial ou de travail de ses membres, au sujet des conditions d'engagement

(caisse de retraite, assurance perte de salaire, etc.);

- a demandé à M. Maillard, chef de service, que les futures maîtresses enfantines de langue française puissent, au même titre que leurs collègues de langue allemande, effectuer leurs études à l'EN cantonale. Ceci étant jugé impossible pour l'instant, elles continueront donc à étudier dans les instituts privés en espérant le faire dans les mêmes conditions financières que les étudiantes de langue allemande à l'EN ;

- a proposé et obtenu la nomination d'une personne supplémentaire, responsable des stagiaires à l'Ecole de Sainte-Agnès, la préparation de ces futures enseignantes étant jugée insuffisante par les maîtresses de stage ;
- a l'intention d'intervenir auprès du Département au sujet « des petits étrangers que l'on concentre dans une seule classe » — problème propre à la ville de Fribourg — une répartition est donc souhaitée (la SPF est d'accord de soutenir cette intervention) ;
- regrette qu'une trentaine de maîtresses enfantines seulement, soit le tiers de l'effectif fribourgeois, fassent partie du GFME et déplore par le fait même le peu d'intérêt manifesté par les 60 autres face à des problèmes aussi importants que nombreux et si directement liés à leur vie professionnelle, tant sur le plan pédagogique que corporatif. C'est moins par manque d'information — comme certains se plaignent à le dire — que par désintérêt, indolence ou inexpérience. Peut-être est-ce l'impression de ne faire qu'un court passage dans l'enseignement avant d'autres jours meilleurs ? ...

Dommage, car il serait temps enfin que ces femmes, aussi jeunes soient-elles, réalisent que seule la solidarité améliorera leurs conditions de travail à tous les niveaux.

Rencontre positive s'il en fut ! L'élan est donné : vive la collaboration SPF/GFME !

N. Gremaud

Motion

La rencontre SPF/GFME a permis de dégager certains problèmes cruciaux auxquels sont confrontées les maîtresses des classes enfantines.

M. le député Othmar Schmutz, conscient de la situation inconfortable d'enseignantes qui dépendent, conformément aux statuts, uniquement des communes, a déposé une motion le 8 mai 1979 dans laquelle il s'attaque à un problème de taille.

En effet, il demande la modification de la loi du 20 mai 1969 concernant le subventionnement des traitements du personnel enseignant des écoles enfantines.

Voici le résumé de cette motion suivi de la réponse du Conseil d'Etat.

N. Gremaud

Réponse du Conseil d'Etat

à la motion Othmar Schmutz demandant la modification de la loi du 20 mai 1969 concernant le subventionnement des traitements du personnel enseignant des écoles enfantines.

Février 1980

RÉSUMÉ DE LA MOTION

M. Othmar Schmutz, député, a déposé, le 8 mai 1979, une motion demandant la modification de la loi du 20 mai 1969 con-

cernant le subventionnement des traitements du personnel enseignant des écoles enfantines. Cette motion a été développée le 16 novembre 1979.

Les arguments de M. le député peuvent se résumer en quatre points principaux qui sont les suivants :

- 1. Une préparation coordonnée de l'entrée à l'école primaire, laquelle passe nécessairement par le développement de l'éducation préscolaire, est aujourd'hui très largement souhaitée.** Le canton, selon M. le député, ne comptait l'année dernière que 86 classes ce qui, conclut-il, fait qu'une commune seulement sur trois bénéficie de cet enseignement.
- 2. Certaines classes sont ouvertes grâce à des initiatives privées.** Cette solution est en soi fort louable. Elle est cependant souvent trop onéreuse pour ceux qui en ont la charge. De ce fait, ils doivent parfois faire appel à des secours extraordinaires. Ils sont acculés en fin de compte à solliciter l'officialisation de la classe et, par conséquent, le transfert de sa gestion au plan communal. Ce mode de faire peut avoir maintes fois des répercussions financières imprévisibles quand il s'agit de communes de petite ou moyenne importance.
- 3. Il est inéquitable que l'école enfantine existe depuis des décennies dans certaines grandes agglomérations, alors qu'il n'y en a pas encore, pour des raisons financières, dans de nombreuses petites communes.**
- 4. Le Conseil d'Etat et la Direction de l'instruction publique et des cultes sont au courant de cette situation puisque les comptes rendus de 1976, 1977 et 1978 en font état et relèvent notamment les difficultés qu'il y a à ouvrir des classes enfantines, en raison de la situation financière de certaines communes.**

En conséquence, M. Othmar Schmutz, député, considérant qu'il s'agit là d'un acte d'équité en vue d'établir l'égalité de traitement des citoyens, **demande la révision de la loi précitée afin que le taux de la subvention cantonale pour le traitement des maîtresses enfantines soit le même que celui qui est applicable pour les traitements des maîtres primaires.**

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Il y a lieu d'abord de préciser certains chiffres avancés par M. Othmar Schmutz, député, en ce qui concerne le nombre de classes enfantines existantes. Le nombre de 86 figurant dans le compte rendu 1978 de la Direction de l'instruction publique et des cultes, ne représentait que le nombre de classes de langue française. Il aurait fallu y ajouter les 35 classes de langue allemande qui sont signalées également dans ce même compte rendu. Le nombre de classes enfantines était donc, en réalité, de 121.

De plus, lorsqu'il établit qu'une commune seulement sur trois a une école enfantine, il n'établit pas un rapport approprié. En effet, il existe de nombreuses communes qui ont plusieurs classes enfantines ; il en est en revanche d'autres qui ne sauraient en avoir une en propre puisque, en ce qui concerne l'école primaire, elles ont été obligées de se grouper avec d'autres pour organiser des classes à effectifs suffisants. Il aurait donc été plus judicieux de comparer les cercles scolaires, et non les communes, qui ont ou n'ont pas encore d'école enfantine.

Précisons donc, à ce propos, la situation telle qu'elle existe actuellement. Dans la partie française, sur 92 cercles scolaires, 60% bénéficient de l'école enfantine officielle, 9 cercles ont une école enfantine, mais de caractère privé, tandis que 22% cercles n'ont pas d'école enfantine. Si l'on ne prend en considération que les classes enfantines officielles, ce serait alors les 65,76% des cercles qui ont au moins une école enfantine. On peut dire que 75% des enfants fréquentent aujourd'hui l'école enfantine. Dans la partie alémanique, les enfants de tous les cercles scolaires — ils sont au nombre de 30 — à l'exception d'un seul, ont la possibilité de fréquenter l'école enfantine. 96,66% des cercles scolaires bénéficient de l'école enfantine contre 3,34%. Environ 95% des élèves fréquentent cette école. Sur le plan cantonal, on aurait donc 80,73% des cercles scolaires avec une école enfantine et 19,27% sans école enfantine. On peut estimer à 80-85% la fréquentation de ce degré d'enseignement.

Rappelons la teneur de la loi du 20 mai 1969 concernant le subventionnement des traitements du personnel enseignant des écoles enfantines :

« Article premier. — L'Etat participe aux dépenses des communes pour les traitements du personnel enseignant des écoles enfantines qui sont dirigées par des maîtresses diplômées et qui se conforment aux prescriptions pédagogiques fixées par la Direction de l'instruction publique. Le taux de sa participation est de 50% de celui prévu pour les écoles primaires.

» Art. 2. — La participation de l'Etat est subordonnée à une dépense des communes intéressées d'un montant au moins égal à celui à verser par l'Etat.

» Le montant maximum subventionnable correspond au traitement de base indexé de la classe 13 de l'échelle des traitements du personnel de l'Etat. »

Passons maintenant à l'objet même de la motion. La généralisation de l'école enfantine dépend, à notre avis, de la prise en considération de trois éléments de grande importance :

1. La reconnaissance de la nécessité de l'école enfantine et du rôle spécifique qu'elle a à jouer

La reconnaissance de la nécessité de l'école enfantine ne va encore pas partout de soi. Si dans de nombreuses communes, les parents et les autorités s'accordent à juger indispensable, il en est d'autres qui l'on digne à peine lui reconnaître une certaine utilité. Dans quelques cas, on la considère encore comme une commodité dont on peut aisément se passer. Cela est regrettable.

Cette attitude est due sans conteste à une incompréhension du rôle spécifique dévolu à l'école enfantine. Le développement de l'enfant procède par étapes qui se succèdent dans un ordre nécessaire, chacune formant une préparation indispensable à l'apparition des suivantes. Ainsi l'école enfantine correspond à la période sensori-motrice, qui précède la période des opérations concrètes, qui elle-même prépare la période des opérations formelles. L'école enfantine n'a donc pas à anticiper sur l'enseignement dispensé à l'école primaire, son champ d'action est suffisamment vaste et important pour qu'elle s'en satisfasse. Elle complète l'éducation reçue dans la famille, favorise l'insertion sociale de l'enfant et développe ses facultés d'expression. L'enfant doit pouvoir y trouver satisfaction de ses propres besoins, y développer harmonieusement sa personnalité, y avoir l'occasion de s'occuper activement selon ses intérêts et ses aptitudes particulières, y acquérir l'expression verbale indispensable, précédant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Pour faire comprendre cela, de nombreuses séances d'information ont été organisées à l'intention des parents, mais aussi des autorités communales. Des séries de diapositives ont même été créées pour montrer la richesse des activités de l'école enfantine et surtout pour tenter d'en faire saisir les raisons. Ces séances ont produit d'excellents résultats ; elles doivent donc être maintenues et même étendues.

2. Une organisation souple

Comment créer des classes enfantines dans les cercles scolaires ruraux qui ont des effectifs d'élèves faibles, voire insuffisants ?

Une première possibilité existe. Elle a été expérimentée et a donné d'excellents résultats. Il s'agit, là où les effectifs sont faibles, d'organiser une école enfantine à temps partiel pour l'ensemble du cercle scolaire. Compte tenu des contraintes imposées par les distances, la fatigue des élèves, les horaires de classe, les transports à organiser, il est souhaitable d'utiliser l'infrastructure de l'école primaire, de s'y adapter et d'ouvrir une classe enfantine à mi-temps, voire à tiers- ou à quart-temps.

Une seconde possibilité existe aussi. Elle devra encore être expérimentée. Lorsque le nombre d'élèves du cercle scolaire est si faible qu'il n'est pas envisageable de créer une classe enfantine, même à temps partiel, pour le seul cercle scolaire, et que le regroupement de ces élèves avec ceux d'un autre cercle scolaire n'est pas possible, la solution consiste à créer des postes d'institutrices itinérantes. Il est certes plus facile de déplacer l'institutrice que de déplacer tous les élèves. Rien n'empêcherait même, dans certains cas, que l'institutrice se déplace en prenant en charge l'un ou l'autre élève isolé. Ainsi tous les enfants, même ceux de nos petits villages, pourraient-ils bénéficier, au moins partiellement, des bienfaits de l'école enfantine.

3. Un financement adéquat

Il est certain qu'une augmentation sensible des subventions de l'Etat serait de nature à encourager les communes à maintenir les classes enfantines existantes ou à en ouvrir, là où elles n'existent pas encore. Le problème est en réalité plus complexe qu'il n'apparaît au premier abord. Le subventionnement est une chose; c'en est une autre que de savoir ce qui doit ou peut être subventionné.

Nous ne cacherons pas que la situation des maîtresses enfantines est préoccupante. Leur statut varie considérablement d'un cercle scolaire à l'autre. Certaines d'entre elles ne sont engagées qu'avec un statut de droit privé. Parfois, elles ne touchent pas d'augmentation annuelle, elles ne sont affiliées à aucune caisse de pension, elles n'ont pas de sécurité en ce qui concerne les cas de maladie, de grossesse ou d'accident, elles ne bénéficient pas toujours des revalorisations de traitement ou même de l'indexation, elles ne touchent pas les allocations d'employeur. Il y a là toute une série d'inégalités de traitements, voire même d'inéquités, que nous devons non seulement déployer, mais que nous devons faire disparaître dans la mesure du possible.

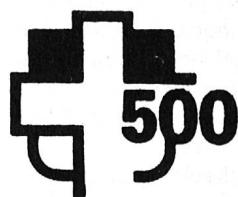
La solution consisterait — et c'est celle qui existe en Valais, par exemple — en ce que les traitements des maîtresses enfantines soient fixés, avancés et répartis par l'Etat, selon des modalités similaires à celles qui sont en vigueur pour le personnel enseignant primaire, à la différence toutefois que la répartition de cette masse qui comprendrait, outre les traitements eux-mêmes, les allocations, les augmentations annuelles, les frais de remplacement, les cotisations d'employeur à la caisse de prévoyance, les charges sociales, les frais de transport, ne pourrait se faire qu'entre les communes qui ont une école enfantine et non entre toutes les communes indistinctement. Dès lors la situation serait parfaite-

ment claire et l'Etat pourrait valablement envisager d'augmenter sa subvention.

Des études ont été faites à ce sujet. Elles tiennent toutes compte de ces préalables. Le comité de l'Association des communes a été consulté et a donné son accord de principe. Nous lui avons demandé, vu l'importance de l'objet, de soumettre de surcroît ce problème à l'assemblée des délégués des communes. Depuis lors, des calculs ont été faits parallèlement à ceux que nécessitait l'étude d'un nouveau mode de répartition des traitements du personnel enseignant primaire, conformément aux motions Delaquis et Nussbaumer.

La part de l'Etat pour les traitements du personnel enseignant primaire est actuellement en moyenne de 37,42%, soit de 4% supérieure à ce qu'elle était lors de l'entrée en vigueur de la loi du 13 mai 1971. Le Conseil d'Etat estime que cette part devrait être fixée à 35%. La différence permettrait d'allouer aux communes, pour leurs écoles enfantines, une subvention calculée au même taux que celui qui est applicable pour l'enseignement primaire, et non réduit de moitié comme c'est le cas actuellement.

En conséquence, le Conseil d'Etat accepte la présente motion dans le sens des considérations émises.



Groupe de travail «Rencontres scolaires Fribourg-Soleure 1981»

Le début de l'année du 500^e anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération va sans doute accroître l'intérêt porté au projet de rencontres scolaires avec le canton de Soleure. Il faut souligner que cette action a été lancée par les associations d'enseignants. Les échanges d'idées entre cantons et régions linguistiques devraient être notre première contribution aux cérémonies marquant cet anniversaire, ce qui semble d'ailleurs correspondre aux besoins de ce temps et aux nouvelles conceptions pédagogiques. De plus, cette formule nous permet de célébrer ces fêtes en réfléchissant à notre propre identité, non seulement par une recherche personnelle fondée sur nos propres critères d'analyse, mais encore par une confrontation fructueuse avec un partenaire. Ce sont là les objectifs de notre projet. A une époque où la communication est sacrifiée au profit de la technique, il est important de préparer la voie qui conduit à une meilleure compréhension mutuelle. Notre projet est à la fois une chance et un devoir: une chance puisqu'il nous propose de nouvelles expériences, un devoir dans le sens où il nous permet de nous engager réellement. Nous savons que nous pouvons faire confiance aux associations d'enseignants.

Un tel projet est aussi une invitation pressante. L'Association du corps enseignant soleurois nous invite chaleureusement au dialogue... De nombreux collègues y sont disposés. Notre but est donc de trouver pour chacun un partenaire... Pouvons-nous compter, dès lors, sur votre collaboration?

Si vous êtes intéressés, nous vous prions de tenir compte des points suivants:

- Si une offre de contact vous convient, nous vous prions d'entrer en liaison directe avec votre partenaire et de décider de la procédure à suivre. Notre organisation sera heureuse d'être informée du contact ainsi réalisé afin qu'elle puisse modifier sa liste et ne pas publier l'offre une seconde fois.
- Si vous ne trouvez pas de partenaire, vous avez la possibilité de vous inscrire pour un autre tour. Votre adresse paraîtra dans le courant du mois de mars dans une publication soleuroise. Le délai pour le troisième tour est le 2 mars.
- Si vous n'êtes pas encore en possession de notre documentation détaillée contenant toutes les indications utiles relatives à ces rencontres scolaires, nous vous prions de la commander au Bureau cantonal qui vous la fera parvenir gratuitement. Le Bureau cantonal reçoit aussi les inscriptions et les réinscriptions.

Son adresse: Martin Johner, Gärteli, 3210 Kerzers, tél. (031) 95 61 45.

Redactrice de la rubrique fribourgeoise:
Mme Nicole Gremaud, route de Chesalles 10, 1723 Marly.
Tél. (037) 46 39 57.



TOUT REGISTRE DE CAMPS VIEILLIT

C'est pourquoi nous vous proposons quelque chose de plus simple:
Soumettez-nous vos désirs de cantonnement (qui, quand, quoi, combien) et nous les transmettons gratuitement à 200 maisons de colonies de vacances.

contactez CONTACT 4411 Lupsingen.

Documentation et pédagogie

2^e PARTIE (VOIR «ÉDUCATEUR» N° 2, P. 21)

Conférence donnée par M. J.-F. Lovey, directeur de l'ODIS et rédacteur en chef de l'«Ecole valaisanne», aux enseignants du district de Martigny lors de leur assemblée annuelle en novembre 1980.

Nous avons vu le «pourquoi» de la documentation pédagogique, il nous reste brièvement à esquisser le «pour qui» et le «comment».

La documentation pédagogique a ceci de particulier que le contenu des documents qu'elle met à disposition est de nature pédagogique, mais elle peut très bien s'adresser à des non-pédagogues (par exemple aux élèves). Aussi faudra-t-il distinguer l'information sur l'acte pédagogique et pour l'acte pédagogique.

Sur l'acte pédagogique

C'est l'ensemble du matériel qui vise à informer les enseignants sur les méthodes nouvelles, les grandes questions éducatives, qui vise à élargir ses limites, à repousser ses frontières, à apaiser ses curiosités. Matériel de recherche, de réflexion, de consolidation, «matériel du soir». Ce sont les ouvrages de pédagogie, de psychologie, les revues, les encyclopédies, les thèmes développés ou regroupés, les livres de base, de référence, etc. Ils permettent à l'enseignant d'être toujours dans le bain éducatif.

Ils disent ce qu'est l'acte pédagogique; ils répondent à la question: qu'est-ce qu'enseigner?

Pour l'acte pédagogique

Ce sont les moyens didactiques, les ouvrages scolaires, les diapositives, les transparents, les cassettes son ou vidéo, les illustrations de cours.

L'acquisition continue, en ces deux domaines, se fera à un rythme modéré afin de ne point transformer l'ODIS en un supermarché de la culture pédagogique (certaines attitudes à l'égard du personnel ou au moment du choix de matériel peuvent laisser croire que nous sommes déjà quelque peu au supermarché).

Structures de l'office

Il est bon que je m'efface maintenant derrière la fonction que je devinai au début de cet exposé et que je présente brièvement l'ODIS. Celui-ci est structuré en différents secteurs qui sont pour Sion:

1. Le secteur documentation

Dans la ligne, esquissée plus haut, des nouveaux programmes et des nouvelles attitudes, l'enseignant recourt de plus en plus à des documents d'appui pour son enseignement. Il s'agit, pour nous, de mettre à sa disposition un éventail de documents qui lui serviront soit à la préparation, soit à l'illustration de son cours. Parmi ces documents, nous pouvons citer:

- Le matériel consultable: une cinquantaine d'encyclopédies, une trentaine de dictionnaires, plus de 100 revues pédagogiques et autres...
- Le matériel en consultation, en visionnement et en prêt: plus de 5000 livres (parmi lesquels près de 1500 ouvrages de pédagogie et de psychologie), (parmi lesquels un grand nombre d'ouvrages en relation avec telle ou telle matière du programme, mathématique, français, histoire...).
- Environ 350 séries de lectures suivies qui offrent à des classes la possibilité et le plaisir de travailler un livre entier.
- Les documents audio-visuels: plus de 60000 diapositives, plus de 2000 cassettes son, plus de 300 heures de vidéo, les transparents, etc.

Tous ces documents sont des appuis concrets et largement utilisés puisque nous pouvons compter plus de 1000 prêts par mois.

2. Le secteur ACM

Pour répondre aux besoins engendrés par l'évolution des travaux à l'aiguille et des travaux manuels, l'ancien dépôt des ouvrages féminins a été rattaché à l'ODIS. Ce secteur offre aux enseignants des appuis pratiques et assure la vente d'un matériel peu courant sur le marché.

3. Le secteur audio-visuel

Suivre l'évolution de la technique, apporter des informations à tous ceux qui envisagent l'achat de tels appareils (signaler le choix entre VCR/VHS), tel est l'apport strictement technologique. Sur le plan pédagogique, les enseignants peuvent s'initier à l'utilisation, réaliser des documents, des montages, faire profiter la classe d'une projection à but éducatif. Tout cela en

parallèle, par exemple, avec la télévision éducative qui vise comme objectif l'éducation de l'enfant aux moyens de communication et d'information.

4. Le secteur de la documentation catéchétique

L'ODIS abrite également le Centre de documentation catéchétique. Le service de prêt est assuré par l'office alors que le travail de mise en place est pris en charge par l'abbé Pralong. L'ensemble des documents est utilisé pour les cours d'éducation religieuse.

5. Le secteur environnement

Sous la responsabilité de M^{me} Gagliardi et de M. Taramarcaz, se développe un secteur «recherche» en nos murs: celui pour la «connaissance de l'environnement». Vous pouvez y trouver du matériel, des conseils, des remarques, un lieu d'échanges; vous pouvez y exprimer vos craintes, vos doutes, vos désarrois. Ces personnes sont là pour vous aider dans l'introduction de ces nouveaux programmes.

6. L'«Ecole valaisanne»

Revue pédagogique mensuelle qui a pour buts d'informer les enseignants (communiqués officiels), d'aider de façon pratique (articles didactiques), de former (articles de fond), de faciliter les échanges. Cette revue est vôtre; elle vous attend parfois.

Qu'attendez-vous de nous et qu'attendons-nous de vous?

I. Il ne m'appartient pas, bien sûr, de fixer les limites de vos désiderata et encore moins de répondre à votre place, mais il me semble que certaines choses sont tellement évidentes que je puis tenter d'y répondre partiellement.

1. Principalement du matériel d'appui

Vous en avez, mais probablement en attendez-vous plus ou autre chose. Patience. Sachez qu'il y en a beaucoup plus qu'on ne le croit généralement. Aidez-nous dans notre choix en nous signalant ce qui serait digne de figurer, à votre avis, sur la liste de nos acquisitions et aidez-nous également en nous signalant le matériel usagé ou démodé.

Il n'y a pas de tour d'ivoire chez nous; nous travaillons pour vous.

2. De meilleures informations quant au choix du matériel

— Nous n'avons malheureusement pas de bibliothécaire qui nous permettrait de constituer un indispensable fichier de consultation et de prêt. Vous êtes donc livrés au hasard des recherches.

— Nous faisons un effort en publiant la liste de nos principales acquisitions du mois dans l'«Ecole valaisanne».

— Nous remettons régulièrement à jour notre matériel, en complétant certains secteurs et en créant certains autres.

— Nous distribuons, à tous les centres scolaires, un catalogue de notre matériel, à l'exclusion des livres.

— Nous sommes prêts à tenir compte, quand il est possible, de toutes vos remarques ou suggestions positives.

3. Une salle de lecture

Elle nous manque et il ne nous semble pas possible, dans l'immédiat, d'en «constituer» une.

4. Une véritable animation ferait défaut

Nous allons tenter progressivement d'y remédier par l'organisation de conférences, de tables rondes, de débats, par le soutien aux permanences (celle de la connaissance de l'environnement pour l'instant), par la mise en place, à long terme d'un lieu, «foyer» où les enseignants pourraient se rencontrer, parler, échanger des points de vue, des craintes, des espoirs, du matériel, des idées.

Faire de l'ODIS un lieu dynamique, voilà ce que nous avons peut-être en commun.

II. Nous attendons, quant à nous, que vous fassiez vivre ce qui dort en nos documents;

- que vous nous signaliez le matériel en mauvais état, mais qu'auparavant vous le respectiez;
- que vous considériez l'ODIS comme un centre de documentation et non comme un magasin;
- que vous participiez à la vie collective en lisant l'«Ecole valaisanne» et en y écrivant, à l'occasion;
- que vous vous rendiez compte que lorsque quelque chose ne tourne pas rond, en notre école, nous sommes pareillement touchés;
- que vous sachiez enfin qu'avec d'autres moyens nous visons les mêmes buts, et que le directeur de l'ODIS, même s'il est devenu fonctionnaire, n'a pas mis une barrière entre vous et lui.

Vous voyez, l'ODIS n'est pas une bibliothèque, mais des bibliothèques,

limitées, concentrées, à la taille d'un homme, à la mesure d'une volonté de savoir: celle de l'enseignant ou de l'élève. Il est souhaitable qu'il devienne, comme l'«Ecole valaisanne» d'ailleurs, un lieu de rencontre, d'échange, de partage, de réflexion. Mais cela ne se peut qu'en fonction des besoins exprimés. Le dynamisme, par nous ambitieusement revendiqué, est avant tout un courant, un souffle qui passerait d'un pôle à l'autre de la sphère éducative.

J'aurais pu vous citer beaucoup plus de chiffres ou vous étonner à l'écoute de quelques statistiques, mais, en éducation, les chiffres me semblent manquer passablement d'âme, sinon de réalité.

Voilà les souhaits et remarques de quelqu'un dont le travail est principalement théorique, à vous offerts, dont la tâche est essentiellement pratique. C'était les vœux de l'école de toujours à l'école de tous les jours!

INSTITUTS DE FORMATION DE BASE

Les écoles normales de Sion

La parole aux élèves

Lors de ces deux derniers mois, j'ai eu l'occasion de discuter avec quelques élèves des deux écoles normales séduinoises. Cet échange a été très intéressant, car ces jeunes sont ouverts au dialogue. Voici quelques lignes qui résument nos entretiens !

Organisation de l'école

On constate d'abord une assez nette différence entre l'ENG et l'ENF. Dans les deux cas, on trouve l'internat et l'externat, mais la conception de l'ENG demande plus de participation de la part de tous les élèves, internes ou externes.

Le directeur ou la directrice (dans les deux cas religieux) demeure à la tête de l'école. Différentes commissions sont composées du directeur, de maîtres et d'élèves, généralement des deux cycles. Ainsi, les étudiants peuvent se faire entendre dans les différentes réunions, alors que les normaliennes s'adressent en principe à la directrice personnellement. En ce qui concerne l'animation religieuse et culturelle, les internes semblent davantage concernés, leurs camarades externes pensant surtout à quitter l'école rapidement, dans bien des cas. On les comprend, car les horaires paraissent lourds pour la plupart des élèves. Ah ! ces grilles-horaires ! Elles causent des problèmes vraiment à tous les niveaux !

Si la participation est davantage sollicitée d'un côté que de l'autre, elle n'est pas toujours effective. Certains étudiants, peut-être plus responsables de nature, semblent regretter que trop d'élèves ne profitent pas de cette occasion en s'engageant plus. Il en est d'autres qui se sont «bien» exprimés et s'expriment encore... avec plus ou moins de liberté ! C'est peut-être une question de dosage ?...

Les deux cycles

Si la formule plaît généralement aux étudiants, la répartition de certains programmes suscite quelques questions.

Dans le premier cycle (trois ans), les normaliens et normaliennes reçoivent une formation théorique sur le plan psychologie, pédagogie... Ils n'ont que quelques demi-journées d'observation dans les classes de la ville, et parfois sans lien direct avec leurs programmes. Alors... ils se demandent pourquoi ils ne pourraient pas profiter d'une formation plus pratique lors de ce premier cycle, en ayant plus fréquemment des contacts avec des classes autres que celles d'application (qui restent quand même des classes «à part»), où l'on ne trouve pas les mêmes conditions qu'ailleurs (?).

Dans le second cycle, la partie pratique est relativement importante, puisque l'on trouve des stages fractionnés en automne, et trois semaines consécutives en janvier ou mars. La formule des stages cause quelques soucis tant aux directions respectives qu'aux inspecteurs et aux maîtres primaires. Mais on dit : «Qui cherche trouve», alors... peut-être un jour verrons-nous jailrir une solution qui satisfasse les uns et les autres, et surtout soit fructueuse pour les futurs enseignants.

Programme et méthodes d'enseignement

Dans l'ensemble, les élèves acceptent assez bien le programme proposé. Il y a toutefois des cours qui posent quelques problèmes : l'instruction religieuse particulièrement. L'enseignement de cette «discipline» est certainement des plus difficiles, mais les étudiants souhaiteraient davantage

de participation, d'expériences concrètes, de dialogue, et une préparation plus directe, pour certains, à l'enseignement futur. Une élève pose également cette question : « Pourquoi ne pas laisser cette branche au libre choix de chacun ? »...

L'enseignement des ACM semble avoir la faveur des élèves rencontrés, chez les filles surtout. En effet, c'est un domaine où la diversité est reine. Les cours d'éducation physique plaisent également, même si l'unique salle de gymnastique de l'ENG influence grandement l'établissement de la grille-horaire. Si les journées sont longues, il y a toujours le samedi pour se refaire une santé, pas vrai les 5^e ?

On constate aussi de très grandes différences de méthodes à l'intérieur de la même école ! Les étudiants regrettent qu'il y ait encore des cours que l'on nomme « ex cathedra » (psychologie...), et qui provoquent l'agacement et le désintérêt, voire le « chahut ». Par contre, tous les élèves se plaisent à souligner l'effort fourni par beaucoup de professeurs pour animer et varier leurs cours (vidéo, expériences, travaux de groupes...).

Formule actuelle de l'école normale

La conception actuelle plaît à certains et pas trop à d'autres. Je m'explique. En fait, l'école normale d'aujourd'hui paraît préparer essentiellement à l'enseignement primaire et à celui de l'école enfantine. Il ne permet guère de choisir, si l'un ou l'autre souhaite changer de direction. C'est possible, bien sûr, mais difficile. Continuer des études à la fin de l'école normale ? Oui, mais les possibilités ne sont pas très nombreuses.

Les étudiants rencontrés paraissent en majorité satisfaits de cette formation pour l'enseignement primaire. Mais, lorsque l'on évoque la possibilité de faire d'abord des études générales plus longues, puis une maturité pédagogique, les avis sont partagés et, n'ayant pas encore enseigné, ils restent un peu songeurs. Nous aussi, après ce qui s'est passé l'an dernier, pas vrai ?

La notion de choix reste donc très importante. Un jeune de 15 ans sera ou ne sera pas instituteur. Il faut bien reconnaître que le choix est bien précoce ! Enfin, d'aucuns disent que c'est une question de vocation. Oui, peut-être, alors le choix en est d'autant plus sérieux.

Pour le groupe de presse :

Félix Pralong

A la merci du parti au pouvoir

Notre profession n'est pas de tout repos. S'il est normal qu'une commune choisisse un instituteur conscient de ses responsabilités, il est par contre impensable qu'en 1980, on puisse encore choisir son instituteur uniquement selon son appartenance politique.

Et pourtant... Cela existe et provoque parfois certains scandales connus des intéressés seuls et qui ne peuvent compter sur aucune aide.

Un exemple : durant l'année 1979, dans une petite commune valaisanne, l'institutrice d'une classe à degrés multiples voit avec inquiétude la nouvelle année scolaire qui approche : tous les enfants en âge de scolarité représentent huit programmes différents ; impossible de les appliquer tous avec les nouvelles méthodes d'enseignement. Seule solution : les plus grands de 5^e et 6^e devront rejoindre le nouveau centre scolaire.

Mais se pose le problème du transport. Que faire ? Ne recevant aucune aide de l'extérieur, aide pourtant sollicitée, je veux bien qu'il est difficile d'intervenir dans une commune, elle achète une voiture fonctionnelle à ses frais, pour véhiculer ces enfants, puisque c'est la seule solution qui s'offre. La commune accepte sa proposition.

Parents et autres partis trouvent-ils cela normal ? Ou bien ont-ils à ce point peur qu'ils restent bouches cousues ?

Durant l'année 1980, une classe à un degré se libère au centre scolaire. Titulaire depuis de nombreuses années de cette classe à degrés multiples, cette institutrice aimeraient bien être déchargée un peu, ce qui lui permettrait d'avoir plus de temps pour ses propres enfants qui devront eux aussi rejoindre le centre scolaire : elle postule.

Trois postulations parviendront à la commune :

- une jeune institutrice d'une autre commune ;

- une jeune institutrice de la commune ;
- et elle-même.

Il semble qu'elle est donc prioritaire. Mais son appartenance politique joue contre elle. On ne peut la mettre à la porte, car trouve un biais.

Les réponses leur parviendront le jour même de l'ouverture de la session pédagogique en août, juste le temps de permettre à la jeune institutrice de la commune d'accepter un emploi dans le canton de Vaud puisque son père n'est pas du parti au pouvoir.

Notre institutrice gardera sa classe à degrés multiples.

Raisons :

- elle a de l'expérience ;
- la jeune institutrice de l'autre commune est engagée pour la classe à un degré ; on ne peut placer une jeune fille sortant de l'école normale dans une classe à plusieurs degrés.

Personnellement, j'ai commencé mon enseignement dans une telle classe : tous s'apprend.

Mais, année des élections oblige, le bureau du village prend en charge les enfants qui vont au centre scolaire. Les deux enfants de cette institutrice iront en classe dans une autre commune. C'est un cas, mais quel cas ! Il n'est pas le seul en Valais, certainement. Nous sommes de par notre profession à la merci des communes et des idées au pouvoir et ne pouvons compter sur aucune aide externe.

Il y a bien quelques petites Russies dans notre beau Valais. Aussi, avant d'épiloguer sur les actions de ce grand pays, nos dirigeants devraient s'occuper de la poutre qui les aveugle. Nous sommes au XX^e siècle, il est temps d'évoluer.

Marie-Hélène Tissières-Baillifard

A la mémoire de Charles-André Morandi

(1951-1981)

En cette journée du 2 janvier 1981, quelques quartiers périphériques sis au nord de la ville de Sion arborent un aspect inhabituel. Des visages consternés, des paroles échangées d'une maison à l'autre, d'un trottoir à l'autre, des gestes souvent désordonnés, la nouvelle tombe et se répand, effrayante, incompréhensible : Charles-André Morandi, maître d'application à l'ENG vient de décéder à l'Hôpital de Sion, après seulement quelques jours de maladie.

Les mots, les formules et les expressions qui se veulent traditionnels lors de la perte

d'un Etre cher ne peuvent traduire avec intensité et exactitude le chagrin, la tristesse, voire une certaine révolte ou encore l'injustice.

Cette terrible réalité s'applique et se cristallise, en ce début d'année, à l'annonce du décès de Charles-André Morandi. Né à Sion, le 15 mars 1951, Ch.-A. Morandi fréquente les classes primaires de sa ville natale, puis il entreprend des études classiques au collège de Sion, durant trois ans

Au terme de ce stage, il entre à l'Ecole

normale où il obtient la maturité pédagogique, en 1971.

Après cinq années d'enseignement dans les classes primaires de la capitale valaisanne, il est nommé, en 1977, maître d'application à l'ENG après avoir suivi une période de formation spécialisée dans les instituts pédagogiques de Suisse romande. Un animateur apprécié de l'enseignement renouvelé du français et maître de cours à la session pédagogique d'été pour le personnel enseignant valaisan, époux, père de famille, instituteur-animateur et compagnon même de ses vingt-cinq élèves, Charles-André Morandi, fort de ses trente ans, partant de sa jeunesse, de son caractère empreint d'une extrême richesse qu'il divulguait à tout son entourage, sans distinctions de générations, de classes et souvent d'humeurs, savait ce que partager signifie.

Le perfectionnisme, l'équilibre, la motivation, la disponibilité et l'enjouement caractérisaient cette personnalité généreuse plus d'un titre.

Son naturel discret, sa modestie contrastaient avec l'accomplissement et le rayonnement de ses activités imprégnées d'un

souci de perfectionnement et de progression.

Dans «son milieu» spécifiquement professionnel, précisément, la notion d'école, à l'état pur, apparaissait, aux yeux et dans l'esprit de ses protégés, solide et attrayante.

Son admirable enthousiasme, au niveau de l'éducation, projetait quotidiennement sur «l'écran» de sa classe une ouverture à la vie et à l'actualité.

Inculquant un enseignement dépassant largement le minimum imposé par le programme officiel, Ch.-A. Morandi excellait également dans la mise en exergue du respect de la personnalité de l'enfant et de son autonomie.

Au début de l'année scolaire 1980-1981, nous eûmes le loisir et le plaisir de relater dans les colonnes du «Nouvelliste et FAV» le bien-fondé et la teneur de la retraite de «ses classes d'application», en un lieu et un décor ambiant peu communs puisqu'elle se déroulait au chalet des scouts, à Anzère.

Assisté d'ecclésiastiques et de parents d'élèves, Ch.-A. Morandi voyait en cette retraite le complément d'une formation théorique dispensée aux cours de catéchèse par un «vécu collectif» des préceptes de

l'Evangile. La vie communautaire de chaque instant est en effet inconnue pour la majorité des élèves hors de leur famille. Les contraintes et les concessions qu'elle exige de chacun obligent les enfants à des comportements nouveaux auxquels ils ne sont guère préparés.

C'est la raison pour laquelle l'un des thèmes développés se résumait à ces trois mots : «**Etre un homme**».

Aujourd'hui, nous pleurons un homme, un homme de cœur, un homme d'exception. Que Mme Morandi et ses enfants veulent trouver ici l'assurance de notre profonde sympathie.

Et pour notre méditation, voici un texte de l'Ecriture, tiré du Livre de la Sagesse, au chapitre 3 : «*Les âmes des justes sont dans la main de Dieu et nul tourment ne les atteindra plus. Dieu les a éprouvés et les a trouvés dignes de lui: comme l'or au creuset, il les a épurés, comme l'offrande d'un holocauste il les a accueillis.*»

Raphaël Bolli

Rédactrice de la rubrique valaisanne:
Mme Marie-Noëlle Perrin, La Journa,
1871 CHOEX. Tél. : (025) 714564

Divers

Télévision éducative romande

La course autour de chez soi 81»

SUR LUNDI 16 FÉVRIER A 17 H.

MARDI 17 FÉVRIER A 14 H. 30

Cette émission est destinée à lancer l'opération 1981 de «La course autour de chez soi». L'expérience de l'année passée nous a permis de l'orienter vers deux domaines distincts : d'une part, la réalisation en film super 8 mm; d'autre part, l'approche journalistique de l'actualité, plus particulièrement le rôle du commentaire.

Les douze premières minutes sont ainsi consacrées à présenter une dizaine de situations qui rendront les futurs réalisateurs attentifs aux difficultés inhérentes au cinéma. Il faut signaler que ce film a été tourné en super 8 mm. et que nous le devons aux talents d'un enseignant, M. Guy Ferro, de Coppet, et un de ses amis, M. Fred Gruber, lui aussi passionné de cinéma.

La seconde partie de l'émission donne la parole à deux journalistes : Jacques-André Widmer et François Dayer. A partir d'une courte séquence extraite de l'émission d'actualité «Un jour - Une heure», remontée trois fois pour la circonstance, ils dégagent un certain nombre de «règles» propres à guider les participants à «La course autour de chez soi».

La conclusion est tout naturellement formée d'un résumé des conditions de participation.

Un succès en 1980

Succès relatif, si l'on prend en considération les milliers de jeunes ou de classes auxquels s'adresse notre offre; succès tout de même, si l'on s'attache plutôt à relever que les participants s'engagent dans une activité qui n'est pas un concours avec des prix, où ils doivent au départ financer leur film

et que cela peut représenter un travail important; enfin que dans ces conditions nous avons tout de même reçu, l'année dernière (année d'essai), 21 films, représentant plus de 120 minutes de projection. Les sujets étaient aussi divers que : «Le meeting de Bex», «Les problèmes de l'autoroute à St-Maurice», «Le dernier chef de gare», «La pisciculture», «La fabrication d'une turbine», etc.

Deux émissions de la Télévision éducative ont permis, en décembre 1980, de montrer 9 films ou extraits de films.

A vous de faire le succès de cette année

Les remarques des premiers participants nous ont amenés à quelques modifications :

1. Le départ de «la course» est donné cette année deux mois plus tôt. La période de réalisation des reportages va de début mars à fin septembre.
2. La durée des films est ramenée à 5 minutes au maximum. Ce qui oblige à la concision et nous permettra de présenter un plus large éventail de sujets.
3. Le jury visionnera les films dans le cadre des «RENCONTRES ÉCOLES ET CINÉMA» de Nyon, organisées par le CENTRE D'INITIATION AU CINÉMA, 25, ch. du Levant, 1005 LAUSANNE. Ainsi les films réalisés pour «LA COURSE AUTOUR DE CHEZ SOI» pourront aussi être présentés à ces «rencontres».

DES EXEMPLAIRES DES CONDITIONS DE PARTICIPATION DÉTAILLÉES PEUVENT ÊTRE OBTENUS AUPRÈS DES CENTRES CANTONAUX DE RADIO-TÉLÉVISION ÉDUCATIVE.

Adresse des centres cantonaux:

Jura: M. Pierre Jelmi, instituteur, Les Longues-Royes, 2854 Bassecourt.

Berne: Centre cantonal de Radio et Télévision éducatives, rue du Châtelet 37, 2500 Biel.

Fribourg: Centre d'initiation aux mass media, case postale 7, 1700 Fribourg.

Genève: Service des MAV, 9, Cité-Vieusseux, case postale 222, 1211 Genève 28.

Neuchâtel: Centre cantonal de Radio et Télévision éducatives, faubourg de l'Hôpital 65, 2000 Neuchâtel.

Valais: Office de documentation et d'information scolaires, Gravelonne 5, 1950 Sion.

Vaud: Centre d'initiation au Cinéma, chemin du Levant 25, 1005 Lausanne.

voque, au passage négligemment. Si Godard fait du cinéma, c'est pour faire quelque chose. Il le déclare lui-même: il ne sait rien faire d'autre. Alors plutôt que se faire ch.... à longueur de journée — comme diraient Paul, Isabelle ou Nicole dans le film — autant tourner.

Les personnages sont à demi-morts, rien ne les anime: jamais un sourire, un geste spontané, un regard exprimant quelque chose, même la colère. Si, cependant: Denise (l'excellente Nathalie Baye) a choisi, elle, de fuir ce morne purgatoire à peine grossier mais gratuitement, et juste assez pervers pour faire sortir quelques spectateurs au milieu de la projection.

Ce n'est pas l'enfer. Même pas. C'est pire: l'ennui à perpétuité. Le monde de Godard moisit de solitude, de turpitudes véniales, de ternes visages, de mornes têtes. On ne s'attache pas à ses personnages qui suintent l'ennui, dont certains dégouttent (dégouttent?) de déviation plus ou moins avancée, n'ont l'envie de rien, ni de personne.

Sauve qui peut! Oui, vraiment la vie est en danger! Peut-être est-elle déjà morte et les gens que l'on croise impavides dans la rue ou cachés derrière les phares aveuglants de leurs cercueils roulants ne sont-ils que cadavres ambulants?

Denise s'enfuit. Elle va essayer de respirer ailleurs. De vivre, enfin. Est-elle la

lueur, le fil tenu, presque invisible, possible espoir?

La photo est bonne, bien sûr. Malais de ne pas y toucher, Godard cinéaste hors pair et n'a rien d'un amateur. Des coups de ralenti fixent l'image, un souvenir peut-être, arrêtent momentanément la destruction. Malheureusement l'astuce répétée trop souvent n'est plus cela.

L'auteur hurle-t-il à la mort pour parler ce siècle qui s'enfonce? Il se peut, ma voix porte mal, c'est une image sans son. Il doit y avoir dans cette forme d'art cinématographique quelque chose qui m'échappe. Rarement une scène a retenu mon attention. Pourtant on s'est beaucoup extasié sur Cannes, à Paris et ailleurs, sur ce chef-d'œuvre. Du fond de ma province (celle où fut tourné en partie le film), n'ai probablement rien compris à la philosophie de Godard, qui évolue à des vitesses ou des souterrains hors de ma portée.

Serait-ce un crime de lèse-nouvelles cinémas que de dire, comme dans un film bien connu: «le roi est nu»? Et comment sûrement je me trompe, vite qu'on viene tirer de mon abîme bétien et qu'enfin je m'initie.

Quant aux acteurs: Jacques Dutronc, Isabelle Huppert et Nathalie Baye, ils sont très bons puisqu'ils réussissent à communiquer leur ennui. Renversant Godard!

La Crête

Cinéma

Sauve qui peut (la vie)

Jean-Luc Godard

Désabusé, désenchanté, désœuvré, tout au long du film, Godard, sous les traits de Jacques Dutronc, traîne sa désespérance nonchalante. A mi-chemin entre la dérision et le cynisme, il trompe son désarroi et pro-

L'Association internationale pour l'éducation intégrée présente ÉDUCATION ET L'AVENIR DE L'HOMME

célébration en l'honneur du centenaire de
Pierre Teilhard de Chardin

enève, Suisse, 9-16 avril 1981

► conférences (soir)

Education et l'avenir de l'homme

Marc Braham, Ph. D.

Perspective cosmologique

teilhardienne

John Newson, Ph. D.

Prévie Nouvelles démarches en physique

Claude Curling, M. A.

Vie Nouvelles démarches en biologie

René Dubos, Dr ès Sc.

Conscience Nouvelles démarches en psychologie

Hans Zeier, Ph. D.

Pensée Nouvelles démarches en philosophie

Roger Garaudy, Dr ès L.

L'hyperpersonnel

Nouvelles démarches en spiritualité

Anne-Marie Aagaard, Dr en théologie

Survie: L'Avenir de l'Homme

James Georges

► groupes d'études approfondissement de ces thèmes en vue d'une application pratique en éducation (matin)

► ateliers de créativité en équilibre avec le travail de la pensée (après-midi)

Informations supplémentaires:

AIEI, Sous-les-Vignes A, CH-1196 GLAND,
tél. (022) 641994 (matin)

Le Service Ecole Tiers Monde à Berne

cherche pour le 1^{er} mai ou date à convenir

un(e) responsable pour la Suisse romande

(temps de travail 75%)

Le Service Ecole est un centre d'information et de documentation de la communauté de travail Swissaid/Action Carême/Pain pour le prochain/Helvetas sur les problèmes du Tiers Monde. Il s'adresse avant tout aux enseignants, élèves et étudiants.

Activités:

- Recherche de documentation et constitution de dossier pour les écoles.
- Animation de cours de perfectionnement, séminaires etc.
- Conseils aux enseignants, élèves, groupes.
- Travail avec les médias.

Exigences:

- Engagement effectif dans le domaine de la politique de développement.
- Expérience concrète du Tiers Monde souhaitée.
- Expérience dans l'enseignement officiel ainsi que dans la formation des adultes.
- Travail dans un team.
- Connaissance de l'allemand obligatoire, de l'italien et d'autres langues souhaitée.
- Lieu de travail Berne ou Lausanne.

Les offres détaillées (curriculum vitae, copies de certificats) sont à envoyer jusqu'au 15 mars 1981 à:

Service Ecole Tiers Monde, Monbijoustr. 31, 3001 Berne.

07810
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SUISSE
15 - HALLWYLSTRASSE
BERNE
3003